

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L' AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

DIRECTION GENERALE DES FORETS

ORGANE NATIONAL DE COORDINATION
SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION



Rapport national de l' Algérie

sur la mise en oeuvre
de la Convention de Lutte
Contre la Désertification

Septembre 2004

TABLE DES MATIERES

RESUME	3
INTRODUCTION.....	6
CHAPITRE 1 : STRATEGIES ET PRIORITES ETABLIES DANS LE CADRE DES PLANS ET/OU POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	6
I. HISTORIQUE DES ACTIONS DE L'ALGERIE DANS LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION	6
II. LA DIMENSION « DEVELOPPEMENT DURABLE » DANS LES STRATEGIES, PROGRAMMES ET PLANS DE DEVELOPPEMENT.	7
CHAPITRE 2 : MESURES INSTITUTIONNELLES.....	9
I. LE PLAN D'ACTION NATIONAL (PAN) DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION	9
II. L'ORGANE NATIONAL DE COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION (ONC)	11
CHAPITRE 3 : LE PROCESSUS PARTICIPATIF.....	12
CHAPITRE 4 : LE PARTENARIAT ET LA COOPERATION INTERNATIONALE.	15
CHAPITRE 5 : MESURES AU NIVEAU NATIONAL.	17
I. CADRE ET QUALITE DE VIE.....	17
II. CONSERVATION ET AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE DU CAPITAL NATURE.....	18
III. INFORMATION ET SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE	20
IV. SURVEILLANCE ET EVALUATION	20
CHAPITRE 6: RESSOURCES FINANCIERES	22
CHAPITRE 7 : LE SUIVI-EVALUATION.....	23
CHAPITRE 8 : ACTIVITES SCIENTIFIQUES	23
I. INTRODUCTION	23
II. HISTORIQUE	24
III. ACTIVITES SCIENTIFIQUES.....	24
IV. INSTITUTIONS NATIONALES CONCERNEES	25
V. MODALITES D'ECHANGES ET D'INTEGRATION.....	26
CONCLUSION	27
DOCUMENTS CONSULTES.....	27
ANNEXE : DESCRIPTIF DE PAYS AUX FINS DE LA CONVENTION	28
ACRONYMES	33

RESUME

1. Centre de liaison

Nom du centre de liaison	Direction Générale des Forêts, point focal de la CCD, (Secrétariat de l'ONC)
Adresse y compris adresse électronique	Adresse postale : Chemin DOUDOU Mokhtar, Ben Aknoun, 16033, BP 232, Alger Téléphone : + 213 21 91 53 16 Télécopie : +213 21 91 53 17 Courriel : dgf@wissal.dz
Site web relatif à la désertification	En cours

2. Etat d'avancement du Programme d'action national

Date de validation : 13-14 Décembre 2003	Organisme ou niveau de l'Etat qui a validé le PAN : Atelier national
Le PAN a été intégré dans la stratégie de réduction de la pauvreté	En cours
Le PAN a été intégré dans la stratégie de développement national	En cours

3. Participant à un programme sous-régional ou régional

Nom du cadre de coopération sous-régional ou régional	Participation à des activités relatives à des questions telles que les techniques de collecte d'eau, l'érosion du sol, etc.	
1.	PASR - UMA	Ateliers thématiques
2.	SMAP (avec l'OSS)	Mise en place d'un système de suivi évaluation
3	DISMED (Desertification Information System for Mediterranean Countries)	Carte de la sensibilité à la désertification

4. Composition de l'Organe national de coordination (ONC)

Nom de l'organisme	Organisme public	ONG	Homme / Femme
1 Direction Générale des Forêts, point focal Algérie de la CCD, président	X		H
2 Secrétariat de l'ONC, assuré par la DGF (direction de la mise en valeur des terres et de la lutte contre la désertification)	X		F
3 Ministère des Affaires Etrangères	X		F
4 Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire	X		H
5 Ministère des Ressources en Eau	X		H
6 Ministère de l'Agriculture et du Développement rural	X		H

7	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	X		H
8	Office national de la Météorologie ONM	X		H
9	Institut National de Recherche Forestière INRF	X		H
10	Haut commissariat au développement de la Steppe HCDS	X		H
11	CRSTRA :Centre de Recherches Scientifiques et Techniques sur les Régions Arides	X		F
12	INCT Institut national de la cartographie et de la Télédétection	X		H
13	CNTS Centre national de télédétection spatiale	X		H
14	AREA-ED		X	H
15	Ibn El Awam		X	H

5. Nombre d'ONG accrédités par le processus :

06 ONG algériennes sont accréditées auprès de la CCD

Un comité national de coordination d'ONG sur la désertification a-t-il été créé ?	Oui, le CNOA-RIOD dont le secrétariat est assuré par l'AREA-ED membre de l'ONC, avec une participation active de 13 associations (sur 21).
---	--

6. Nombre total de lois adoptées en ce qui concerne la Convention :

Pas de loi spécifique à la Convention mais principalement la loi relative à la protection de l'Environnement et du développement durable.

	Nom de la loi	Date d'adoption
1	la loi cadre relative à la protection de l'Environnement	le 05 février 1983
2	Loi sur le code des eaux	16 juillet 1983
3	ordonnance N°96-13 complétant le code des eaux	15 juin 1996
4	la loi relative à la protection de l'Environnement et du développement durable	2001
5	loi relative à l'aménagement durable du territoire	2001

7. Processus de consultation

	Nom officiel du partenaire	Donateur,	Date d'achèvement
1	OSS (projet SMAP / CE)	Communauté Européenne	Deuxième phase à lancer en 2004
2	OSS (projet DISMED)	Italie	Fin 2003

8. Projets en cours d'exécution directement ou indirectement lié à la Convention

Nom du projet	Projet exécuté dans le cadre du PAN, du PASR-UMA ou d'un programme d'action régional	Projet exécuté dans le cadre de ...	Délai	Partenaires	Budget total
1	. Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles en zones arides et semi arides			Fond Mondial pour l'Environnement FEM	1 755 000 us\$
2	Projet pilote de développement de l'agriculture de montagne dans le bassin versant de l'oued Safsaf			FIDA	29 074 400 us\$
3	Projet de développement rural des zones montagneuses du nord de la wilaya de M'Sila			FIDA	29 300 000 us\$
4	Projet de développement rural des monts des Traras et de Sebaa Chouikh dans la wilaya de Tlemcen (23 communes et quelque 791 hameaux)			FIDA	
5	Projet emploi rural			Banque Mondiale	104 357 990 us\$
6	. Deuxième projet d'emploi rural			Banque Mondiale	119 220 000 us\$
7	<i>Programme MEDA ONG 1 ONG 2 Proximité rurale Eau Réhabilitation des zones sinistrées par le terrorisme Appui au développement des PME/PMI Appui au développement socio-économique local dans le Nord-est de l'Algérie</i>		2001-2004 2005-2006	Programme MEDA	5 M€ 10 M€ 11 M€ 20 M€ 16 M€ 57 M€ 50 M€
8	<i>Stratégie de Coopération avec le Pays</i>		2004-2006	BM	
9	<i>Gestion participative de la biodiversité du palmier dattier au Maghreb</i>			FEM	
10	<i>Conservation de la biodiversité et Gestion Durable des Ressources Naturelles</i>			FEM	

Introduction

1. La Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, adoptée le 17 juin 1994 a été signée par l'Algérie le 14/10/1994, ratifiée le 22/05/1996 et est entrée en vigueur le 26/12/1996. Cette convention, premier instrument international juridiquement contraignant, a pour moteur essentiel à l'échelle nationale le PAN (Programme d'Action National) et obligation est faite de faire régulièrement le point sur l'état d'avancement des actions qui y sont retenues.
2. L'Algérie a depuis le 14 / 12 / 2003 réalisé et validé son PAN, néanmoins elle a produit par deux fois un rapport national dont le dernier est daté d'avril 2002.
3. Le présent rapport est construit conformément au rapport ICCD/CRIC (3)INF3 du 19 novembre 2003 portant sur le « processus d'établissement des rapports nationaux des Pays touchés Parties, note explicative et guide » complétée par le message de l'UNCCD reçu le 15 mars par la Direction Générale des Forêts, point focal national, ayant pour objet l' « élaboration des rapports nationaux UNCCD par les Pays Africains Parties ».
4. La finalité est de montrer les progrès enregistrés depuis la réalisation du dernier rapport national tout en étant fidèle aux directives détaillées concernant la présentation prescrite par la Conférence des Parties (décision 11/COP.1) et par d'autres décisions pertinentes relatives au processus d'établissement des rapports nationaux (8/COP.4, 1/COP5, 10/COP.5 et 1/COP.6).

Chapitre 1 : Stratégies et priorités établies dans le cadre des plans et/ou politiques de développement durable.

I. Historique des actions de l'Algérie dans la lutte contre la désertification

5. De part sa nature géoclimatique, la répartition déséquilibrée de sa population, la pauvreté relative en ressources hydriques, sols et couvert végétal, l'Algérie se trouve être particulièrement sensible à la désertification¹. Les changements climatiques, la pression démographique, les pratiques culturelles et pastorales qui sont des facteurs aggravants risquent de rendre cette sensibilité plus prononcée dans les décennies à venir. Pour remédier à la dégradation de ses ressources naturelles, l'Algérie a, dès l'indépendance, entrepris un grand nombre d'actions (tableau 1). Dans les premières années, seule la dimension reboisement a été retenue à des fins de régénération des terres perdues par les incendies et l'exploitation non contrôlée, la protection des bassins versants contre l'érosion hydrique et le développement de l'activité économique sylvicole.
6. En effet de 1962 à 1981 l'action majeure de lutte contre la désertification en Algérie a été le « barrage vert » dans son concept de « barrière d'arbres » contre l'avancée du désert par un reboisement systématique d'Est en Ouest basée principalement sur la monoculture du pin d'Alep dans une zone écologiquement fragile (entre les isohyètes 300 mm et 200 mm). Les résultats furent en deçà de ce qui était attendu du fait du manque d'études préalables aux opérations de reboisement et la non prise en compte des réalités socio-économiques de la région et en particulier de l'homme en tant que facteur important dans la dégradation des sols et des parcours.
7. Une approche intégrée agro-sylvo-pastorale du « barrage vert », plus judicieuse et qui tient compte de la dimension humaine, est défendue dès 1976 par les spécialistes et la communauté scientifique. Cette approche a influé par la suite, dès 1981, sur la mise au point du plan national de lutte contre la désertification et la définition des objectifs du Haut Commissariat au Développement de la Steppe. Cette vision intégrative intéressera tous les pays de l'Afrique du Nord, qui sous le parrainage de l'ALECSO eurent à participer au projet « ceinture verte » de l'Atlantique à la Mer Rouge. Cette terminologie et ce concept se retrouvent aussi dans un projet majeur du PASR de l'UMA².
8. La prise de conscience sur l'importance de la relation qui lie les questions environnementales au développement s'est concrétisée dès 1974 par la création du Conseil National de l'Environnement qui avait pour tâche de proposer aux plus hautes instances de l'Etat les grandes lignes de la politique environnementale dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement économique. La promulgation le 05 février

¹ D'après la carte de la sensibilité à la désertification en cours de réalisation par la DGF dans le cadre du programme DISMED (2003- 2004).

² Voir PASR / UMA (Projet ceinture verte)

1983 de la loi cadre relative à la protection de l'Environnement vient renforcer cette vision intégrative de l'aménagement du territoire.

Intitulé	Période	Type d'actions en rapport avec le reboisement et/ou la lutte contre la désertification
Chantiers populaires de reboisement CPR	1962 - 1967	Reboisement dans les régions à fort taux de chômage
Plan triennal	1967 - 1969	Relance de l'activité forestière
Premier plan quadriennal	1970 - 1973	Reboisement productif et « barrage vert » contre la désertification
Deuxième plan quadriennal	1974 - 1977	Renforcement du plan précédent
Programmes spéciaux	variables	Activités ciblées de DRS et de reboisement
Premier plan quinquennal	1980 - 1984	Reboisement et aménagements des bassins versants
Deuxième plan quinquennal	1985 - 1989	Reboisement avec une plus grande diversification des espèces
Le barrage vert	1971 - 1990	Reboisement systématique puis aménagement intégré agro-sylvo-pastoral des territoires compris entre les isohyètes 300mm et 200mm
Le plan national de lutte contre la désertification	Dès 1987	Intensification et extension du barrage vert avec une approche agro-sylvo-pastorale.
Haut commissariat au développement de la steppe	1987	Développement intégré de la steppe

Tableau 1 : Programmes et plans de 1962 à 1990

9. Actuellement la superficie forestière est estimée à 4,1 millions d'hectares. La forêt productive représente 1,3 million d'hectares dont l'espèce dominante le pin d'Alep occupe une superficie de 880.000 ha et se localise principalement dans les zones semi arides. Le chêne liège avec 229.000 ha se situe principalement dans le nord est du pays. Les efforts accomplis en matière de superficies reboisées (1,1 million d'hectares) durant les différents programmes sont remis en cause par les incendies de forêts qui détruisaient en moyenne près de 59.000 ha/an durant la dernière décennie. Le renforcement du dispositif de prévention et de lutte contre les feux de forêts a permis, toutefois, de réduire à 12.000 ha les superficies atteintes par le feu en 2003.

II. La dimension « Développement Durable » dans les stratégies, programmes et plans de développement.

10. La stratégie nationale du développement durable en Algérie³ tire son essence du programme du gouvernement, issu du programme présidentiel, et est mise en oeuvre par le « plan de soutien de la relance économique 2001-2004 » ainsi que par le plan quadriennal projeté pour la période 2005-2008. Les trois dimensions du DD, sociale, économique et environnementale y sont intégrées.
11. Cette approche stratégique globale est renforcée pour l'aspect environnemental par la stratégie nationale de l'environnement planifiée pour la période 2001-2010 que coordonne le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE). Les outils de cette stratégie sont d'une part la loi relative à la protection de l'Environnement et du développement durable promulguée en 2001 qui complète la loi de 1983 et d'autre part le « plan national d'actions pour l'Environnement et le Développement Durable PNAE-DD pour la période 2001-2004 »
12. La stratégie nationale de l'Environnement est pluridimensionnelle. Elle consiste à renforcer le dispositif législatif et réglementaire ainsi que les capacités institutionnelles, sensibiliser et éduquer la population par une approche participative, préserver les terres, eaux et la diversité biologique, promouvoir une gestion intégrée des forêts, de la steppe, des espaces oasiens et des périmètres urbains.
13. La loi sur l'Environnement et le développement durable intègre les principes suivants : la préservation de la biodiversité par la non dégradation des ressources naturelles, la substitution, l'intégration, les actions préventives et de correction, le « pollueur - payeur », l'information et la participation, la coopération et enfin le principe de subsidiarité.

³ Rapport national de mise en oeuvre de l'Agenda 21 en Algérie (MAE, décembre 2002)

14. Le PNAE-DD a été élaboré sur la base d'une analyse des coûts engendrés par les dommages liés à la dégradation de l'Environnement d'une part et d'autre part sur les investissements à mobiliser pour remédier à ces dommages par la mise en place d'actions dont la priorité est hiérarchisée. Les coûts des dommages ont été en effet estimés à 5.8% et ceux de remplacement à 2.8% du PIB. D'autres actions sont maintenant apparues, ce qui nécessitera une réactualisation des problèmes à traiter et une nouvelle mobilisation des ressources financières.
15. Afin de décentraliser les modes d'intervention de l'Etat, une « charte pour l'Environnement et le Développement Durable » a été établie au niveau des communes. Elle permet de déterminer les actions à entreprendre par les communes dans le domaine du DD sur la base d'une déclaration d'intention des élus locaux, d'un plan d'action communal et l'établissement d'indicateurs environnementaux locaux.
16. Sur le plan institutionnel, un « haut conseil de l'environnement et du développement durable HCEDD » placé sous la présidence du Chef du Gouvernement a été institué par décret présidentiel en date du 25/12/1994. Ses missions sont de définir des options stratégiques de protection de l'environnement et du développement durable, d'apprécier périodiquement l'état de l'environnement et l'application des textes y afférant, de lancer toute étude, de se prononcer sur tout dossier relatif aux problèmes écologiques majeurs, et enfin de faire annuellement rapport au Président de la République sur l'état ainsi que sur l'application des décisions ayant trait à l'environnement et au développement durable.
17. Les contraintes dans la mise en place de cette stratégie sont de plusieurs ordres :
1. sur le plan social, les obstacles sont multiformes : insuffisance des capacités des acteurs, manque de ressources financières, absence d'un système de suivi-évaluation, coordination insuffisante entre les différents intervenants et enfin faiblesse opérationnelle des ONG en capacités et propositions, malgré leur nombre relativement important⁴ ;
 2. sur le plan économique, la faiblesse de l'investissement national et international et de l'aide publique au développement APD⁵ ;
 3. sur le plan environnemental, la bonne gouvernance environnementale se heurte au cloisonnement et au nombre important de ministères en charge des problèmes environnementaux.
18. Le bilan du programme de soutien de la relance économique (Septembre 2001 à Décembre 2003) pour l'aspect lutte contre la désertification est comme suit⁶.
- **Protection des parcours steppiques** : Mise en défens de 2,5 Millions d'Ha ; Plantation pastorale de 60.000 Ha ; 9.300 ml de forage, 330 ceds et points d'eau, 185 puits.
 - **Protection des bassins versants** : Réalisation de 13.000 Ha de reboisement et 1.100 Km de brise vent ; 6.100 Ha d'amélioration foncière et 505.000 m³ de correction torrentielle ; 2.360 Km d'ouverture et d'aménagement de pistes.
19. D'autres stratégies qui s'inscrivent dans l'approche stratégique globale (tableau 2) sont lancées dès 2001 et de nombreux textes de lois (sur la protection du littoral, la gestion, le contrôle et l'élimination des déchets et surtout la loi sur l'aménagement du territoire, le développement durable et la nouvelle politique de l'eau) viennent renforcer les quelques 300 textes déjà existants. La mise en œuvre de ces différentes stratégies est faite par différents programmes et plans (tableau 3).

Intitulé	Période	Type d'actions
Programme des grands travaux	Dès 1994	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement et entretien du patrimoine forestier, consolidation et extension du barrage vert, protection et aménagement des bassins versants ▪ Valorisation du produit forestier, désenclavement des populations et lutte contre le chômage.
la nouvelle politique de l'eau en Algérie Plan National de l'Eau	Dès 1995	<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'unicité de la ressource : l'eau devant être gérée à l'échelle de la même unité hydrographique ; ▪ la concertation : l'implication de l'ensemble des usagers dans la prise de décision ; ▪ l'économie : la réhabilitation permanente de la ressource ; ▪ l'écologie : la protection constante de la ressource ; ▪ l'universalité : l'eau est l'affaire de tous.
Programme National de Développement Agricole PNDA	Dès 2000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 9 sous programmes dont 5 ont trait à la préservation et le développement des espaces naturels ainsi que la création d'emplois en particulier par le reboisement, la mise en valeur des terres, la protection et le développement des zones steppiques et de l'espace oasien. ▪ Appui financier par le biais du fonds national de régulation et de développement

⁴ Mouvement associatif et développement durable, le cas de l'agriculture et de l'élevage en Algérie par Ali Ferrah et Salah Yahiaoui (2003) http://gredaal.ifrance.com/gredaal/associations/associations_documents/Acteurs/les_associationsagricoles.htm

⁵ D'après le rapport mondial sur le développement humain 1999 et 2001 du PNUD, l'APD en Algérie est en chute constante et est passée de 0.8 % du PIB en 1991 à 0.2 % du PIB en 1999

⁶ D'après « Bilan du Programme de Soutien de la Relance Économique, Septembre 2001 à Décembre 2003 » consultable sur Internet : www.cg.gov.dz/psre/bilan-psre.htm

		agricole, le fonds de mise en valeur par les concessions, le crédit et les assurances agricoles.
Programme national de reboisement PNR	2000 - 2020	Objectifs : 1 245 900 ha de reboisement dont 333 260 ha dans le cadre de la lutte contre la désertification et 562 000 ha dans la protection des bassins versants contre l'érosion hydrique soit 27% et 45%
Programme national de développement agricole et rural PNDAR	2002	Démarche participative en vue de développer l'agriculture et l'élevage, stabiliser et repeupler le milieu rural.
Plan National d'action pour l'Environnement et le développement durable PNAE - DD	2001-2004	Intègre, coordonne et suit l'ensemble des actions de protection et de réhabilitation du milieu naturel
Programme de maîtrise de l'Energie PMDE	2002	Outil de mise en œuvre de la loi sur la « maîtrise de l'Energie » en direction des populations déshéritées avec l'appui financier du fonds national de maîtrise de l'Energie.
Le Programme National de Recherche Scientifique et Développement Technologique	Dès 1996	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre de la loi 98-11 du 22 Août 98. Renforcement Programme National : Aménagement du Territoire et Développement des Régions Arides.

Tableau 3 : Plans et programmes post 1990

Chapitre 2 : Mesures institutionnelles.

I. Le Plan d'Action National (PAN) de Lutte Contre la Désertification

20. L'élaboration du Plan d'Action National PAN et sa validation le 14 décembre 2003 représentent pour l'Algérie la mesure institutionnelle principale réalisée depuis la publication du rapport national d'avril 2002. Après un rappel du contexte national et de la problématique de la désertification en Algérie, le document portant sur le PAN⁷ passe en revue les multiples actions, plans, programmes et projets menées par l'Algérie pour lutter contre la désertification et ébauche les modalités de mise en œuvre, d'institutionnalisation et de financement du PAN. Etant conçu comme un canevas synoptique sur l'ensemble des actions en cours ou à mener dans le futur sans toutefois arrêter pour chaque action le temps de réalisation, l'espace géographique concerné, les acteurs à mobiliser et les sources de financement éventuelles. Des recommandations fort pertinentes des participants à l'atelier de validation furent émises. Celles-ci qui avaient trait au diagnostic des actions menées par le passé, l'implication de la société civile, du secteur économique et de la communauté scientifique, les modalités de financement, le renforcement de la synergie avec les autres programmes nationaux, le système de suivi-évaluation à mettre en place, représentent un complément fort utile pour la mise en place du PAN.

A. Modalités de réalisation du PAN

21. La rédaction du PAN Algérie qui se veut en conformité avec l'article 7 de la « Convention internationale sur la lutte Contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique » et l'article 9 de l'annexe 1 concernant la mise en œuvre au niveau régional pour l'Afrique intitulé « Elaboration des programmes d'action nationaux et mise au point de critères d'évaluation et de mise en œuvre » a suivi les étapes ci après :

- Création le 15 juin 1998 par arrêté du Ministre de l'Agriculture et installation le 31 janvier 1999 de l'Organe National de Coordination,
- Organisation de 57 ateliers de concertation (48 au niveau local, 5 au niveau régional par unité agro écologique, 1 sur l'implication des ONG, 1 sur les synergies entre les trois conventions environnementales de Rio, 1 sur l'implication des femmes, 1 sur l'implication du secteur privé)
- Rédaction du PAN
- Atelier de validation du PAN les 12 et 13 décembre 2003.

22. Le document validé ainsi que les recommandations de l'atelier sont en cours d'impression.

B. Les actions du PAN

23. Les actions du PAN s'intègrent dans la politique générale de l'aménagement du territoire et se doivent être en conformité avec d'une part la loi sur l'aménagement du territoire et d'autre part le SNAT (Schéma

⁷ D'après Plan d'Action National sur la Lutte Contre la Désertification (octobre 2003)

National d'Aménagement du Territoire). Elles intéressent les trois écosystèmes sensibles, la steppe, Les ensembles montagneux et le Sahara avec une vigilance particulière quant à la préservation de la diversité biologique.

24. Les douze (12) types d'actions qui ont été arrêtées par l'atelier de validation du PAN sont reportés sur le tableau 4 ci après. Nous y faisons un rappel des résultats escomptés et des liens qui peuvent exister entre celui-ci et les autres programmes nationaux, sous régionaux ou régionaux.

Type d'action	Objectifs	Liens avec des programmes nationaux	Liens avec des programmes sous régionaux et régionaux
Elimination de la pauvreté et amélioration des conditions de vie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement; ▪ Assurer la conservation des sols et de l'eau. ▪ Améliorer les cadres juridiques, institutionnels et de gestion de l'environnement; ▪ Création d'activités créatrices d'emplois; ▪ Installation d'infrastructures de désenclavement des zones marginalisées et éloignées; ▪ Lutte contre l'analphabétisme. 	Stratégie Nationale de Lutte Contre la Pauvreté et l'Exclusion PNE PNDA PNAE - DD	Les TPNs du PAR PÄSR UMA
Lutte contre l'ensablement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ fixation des dunes par l'introduction d'espèces adaptées et le développement de techniques modernes, ▪ Impliquer les populations et les collectivités locales dans l'entretien des réseaux de protection et de prévention existants. ▪ adopter une stratégie d'aménagement intégré des espaces concernés (notamment les oasis). ▪ prévoir des actions curatives mais aussi préventives 	PNAE – DD	TPN 2, 3 PASR UMA
Lutte contre l'érosion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ améliorer les règlements d'exploitation du bois et produits divers de la forêt, ▪ détermination des zones en défens pendant la période nécessaire à la reconstitution de la forêt ; ▪ détermination des zones ouvertes aux parcours et calcul de la charge animale, ▪ restaurer et améliorer les peuplements et les pâturages forestiers, ▪ développer l'arboriculture fruitière en tant que facteur dans la lutte contre l'érosion et la désertification 	PNR PNDAR PNE	TPN 2, 3 et 4 PASR UMA
Lutte contre le déboisement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ lutte contre le défrichement, ▪ protection contre les incendies et les maladies, ▪ réglementation du pâturage ▪ réglementation de la construction dans le domaine forestier 	PNR PNDAR	TPN 2 et 3 PASR UMA
Protection et conservation des terres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ utilisation des terres conformément à leur vocation ; ▪ Introduire la dimension socioéconomique et intégrée dans la conception des projets ; ▪ Mise en place de fonds de développement sylvo-pastoral ; ▪ réhabiliter les réseaux de drainage dans les périmètres irrigués ; ▪ développer l'arboriculture fruitière et rustique de montagnes et reconstitution des vignobles ; ▪ reconstituer les cordons dunaires par une colonisation végétale spécifiques ; ▪ développer les travaux de Conservation des Eaux et des Sols ; ▪ création d'unités et de périmètres anti-érosifs ▪ sensibilisation et vulgarisation en utilisant par les moyens audio-visuels et les médias ; ▪ mesures juridiques et textes législatifs pour limiter les pratiques culturelles négatives ; 	PNAE – DD PNR PNE PNDAR	TPN 1, 2 et 6
Protection des Bassins versants et mise en valeur durable des montagnes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ mise en place de structures décentralisées pour une intervention globale multisectorielle, ▪ intégrer l'aménagement des BV dans le coût global de la réalisation des ouvrages hydrauliques, ▪ protection des terres par les plantations et la promotion de techniques adaptées au travail du sol ▪ encouragement des plantations pastorales ainsi que les cultures hors sol, telles que l'apiculture et l'aviculture. 	PNAE – DD PNR PNDAR Ministère des ressources en eau	TPN1 et 4 PASR UMA
Atténuation des effets de la sécheresse et adaptation des parcours	Mise en place de systèmes d'exploitation permettant une régénération continue de la flore pastorale, une meilleure organisation des parcours, la constitution de réserves fourragères rapidement mobilisables en cas de sécheresse, et	PNDAR	TPN 4

	la dynamisation du marché des fourrages		
Protection des ressources et amélioration de l'accès à l'eau	L'aménagement des voies d'eau : cours d'eau instables, création de lacs collinaires, ouvrages d'épandage et de recharge des nappes, etc.	Directions de l'hydraulique	TPN 1
Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au plan organisationnel: Encourager la gestion décentralisée des projets par le renforcement des capacités locales de planification, la mise en place d'un système de suivi/évaluation efficient et la formation des cadres aux méthodes de planification et de gestion décentralisée. ▪ Au plan des pratiques culturelles et agronomiques: encourager les pratiques traditionnelles de l'arboriculture fruitière. Développer la prise de conscience quant à l'intérêt du reboisement pour atténuer les effets de l'érosion. Développer les pratiques culturelles économisatrices d'eau. Développer les pépinières en faveur d'espèces génératrices d'emplois et de encourager la pratique de l'élevage en intensif. 	PNDAR	TPN OSS
Appui à la Recherche et Développement technologique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fédérer le dispositif national de recherche autour du centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (CRSTRA), ▪ Renforcer le potentiel scientifique humain existant qui reste faible malgré l'existence de Treize (13) entités de recherche opérationnelle constituées d'établissements d'enseignement et de formation supérieure, de centres de recherche, d'institutions et d'organismes de recherche relevant du secteur économique (INRAA, INRF, ONM, INCT, CDARS, etc), ▪ La mise en place d'un réseau national intersectoriel autour du CRSTRA et sa connexion aux réseaux internationaux (AFRICAGIS, AFRICA EIS, TPNs), ▪ La formation par la recherche des formateurs et le perfectionnement de l'encadrement des cadres chargés de l'exécution des actions de lutte contre la désertification 	CRSTRA	TPNs du PAR Africain ROSELT OSS PASR UMA DISMED AFRICOVER (FAO) SMAP UMA
Système de surveillance et d'alerte à la sécheresse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi de la désertification par un réseau de stations d'observation et de mesure. ▪ Instaurer et maintenir une coopération maghrébine, voire internationale, en matière de suivi écologique et alerte précoce 	ONM ANRH ASAL	TPN 4 UMA (Observatoire de la sécheresse) FEWS ACMAD
Développement de l'approche participative	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation et sensibilisation des agents de l'Etat et des ONG à la méthode d'approche participative ; ▪ Faciliter la participation et l'implication des acteurs de la société civile dans l'élaboration des programmes de développement et renforcer les associations professionnelles, ▪ organiser les canaux de la communication entre les chercheurs et les décideurs. 	Associations locales et nationales AREA-ED CNOA/RIOD	ROM-LCD

Tableau 4 : actions du PAN

II. L'Organe national de Coordination de la Lutte Contre la Désertification (ONC)

25. L' Organe National de Coordination (ONC) du PAN a été créé le 15 juin 1998 par arrêté ministériel du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche⁸. Il a été installé le 31 janvier 1999 par le Directeur Général des Forêts. Sa composition couvre, en principe, l'ensemble des intervenants impliqués dans la lutte contre la désertification en Algérie soit 10 représentants les institutions de l'état (ministères des affaires étrangères, de l'environnement, de l'hydraulique, de la recherche, de l'agriculture, l'HCDS, l'INRF, l'INCT, le CNTS et 02 représentants d'ONG (AREA-ED et association Ibn El Awam).

26. Les missions de L'ONC sont notamment :

- d'identifier et d'étudier les actions, en engageant un processus de consultation au niveau local, régional et national avec la participation des populations et des collectivités locales concernées, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
- de mettre au point des projets d'activités basés sur les approches interactives en vue d'assurer une participation active des populations des zones touchées.

⁸ Arrêté n°197 spm du 15 juin 1998 portant création de l'Organe National de Coordination de la Lutte contre la Désertification

- de déterminer et de classer par ordre de priorité les besoins en matière d'assistance financière et de coopération technique.
 - d'identifier et de proposer des campagnes de sensibilisation du public par la diffusion des connaissances concernant des techniques relatives à la gestion durable des ressources naturelles.
 - d'élaborer des rapports circonstanciés sur l'état d'avancement des programmes d'actions de lutte contre la désertification.
27. La présidence est assurée par la direction générale des forêts, point focal pour l'Algérie de la CCD.
28. Cet organe s'est réuni de 1999 à 2004 environ une vingtaine de fois pour évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre de la CCD, assurer une coordination intersectorielle, examiner le rapport national, identifier les axes prioritaires, assurer une participation de tous les acteurs au processus de mise en œuvre de la CCD. Il est doté d'un secrétariat domicilié à la DGF. Dans un souci d'efficacité le secrétariat gagnerait à être renforcé en moyens matériels et humains, vers plus d'autonomie et d'efficience dans le suivi des actions du PAN surtout, avec la mise en place d'un système de suivi - évaluation par L'ONC.
29. Une réflexion est en cours quant à l'élargissement de la composante de l'ONC (mieux impliquer la société civile et la communauté universitaire) ainsi que la hauteur du texte le régissant.

Chapitre 3 : Le processus participatif

30. A la fin des années 80, l'Algérie va connaître une ouverture politique concrétisée par l'adoption en 1989 d'une nouvelle constitution qui consacra la participation des citoyens à la vie politique, sociale et culturelle du pays. Ce processus de démocratisation et de libéralisation va être consolidé par la loi sur les associations (loi 90/31 du 4 décembre 1990), et amener les pouvoirs publics à mettre en place un processus d'association et d'implication des populations et des différents acteurs (associations, entreprises, universitaires, syndicats, représentants des corporations, collectivités locales, agences et institutions de l'état et personnalités représentatives de la société civiles), dans la définition et la mise en œuvre des diverses politiques publiques rattachées au développement durable.
31. La période 1990 à 2004 va voir l'émergence de plus de 66 000 associations et la mise en place de deux organes de consultation nationale permanents : le HCEDD et le CNES.
- Le HCEDD : organe interministériel chargé de veiller à l'intégration du processus décisionnel en matière d'environnement et de développement durable au niveau de l'ensemble des acteurs institutionnel. Créé par décret présidentiel⁹ N°94/465 du 25/12/94 et présidé par le premier ministre, il est composé de 12 départements ministériels (environnement, défense, intérieur, santé, affaires étrangères, finances, transport, agriculture, hydraulique, industrie, énergie et enseignement supérieur) et de 6 personnalités de la société civile choisies par le Président de la République. Il est appuyé par deux commissions, l'une technique et l'autre financière auxquelles participent outre les représentants des différents départements ministériels, six représentants d'ONG.
 - Le CNES : Conseil National Economique et Social est un organe consultatif permanent. Ses objectifs sont d'assurer la permanence du dialogue et de la concertation entre les partenaires économiques et sociaux, d'évaluer et d'étudier les questions d'intérêt national portant sur le développement économique, social et culturel, et d'émettre des recommandations sur des questions entrant dans le champ de ses compétences.
32. L'approche participative a également été le principe directeur dans la définition des nouveaux programmes sectoriels de développement (PNAE-DD, PAN, stratégie biodiversité, stratégie nationale d'aménagement et de développement durable du territoire, PNDA, PNDPA, plan nationale de l'eau, etc.). Ces programmes ont été élaborés et adoptés à partir d'une série de consultations avec tous les acteurs concernés du niveau local au niveau national.
33. Cependant, les résultats de ces consultations et concertations sont souvent limités par le peu de représentativité des organisations des acteurs de la société civile, dû à l'étroitesse de leur base, leur structuration insuffisante et l'absence de coordination. C'est notamment le cas dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de la lutte contre la désertification et dans le monde rural.
34. Effectivement, si tous domaines confondus, le nombre d'association apparaît relativement important, il demeure très faible dans le domaine de l'environnement et du développement (300 associations¹⁰). Par ailleurs, les communautés rurales (paysans, éleveurs, artisans, pêcheurs, etc.) sont encore nettement sous organisées (à peine 1 millier entre associations paysannes, communautaires, éleveurs et chambres

⁹ Journal officiel du 08/01/95

¹⁰ Profil de l'Algérie, sommet de Johannesburg, 2002.

d'agricultures¹¹). Les femmes, souvent peu représentées dans ces organisations, ont créé, avec l'appui des institutions agricoles, au début des années 2000, leurs propres organisations locales sous la dénomination : associations femmes et développement rural et sont fédérées au sein d'une association nationale.

35. L'implication des ONG dans la mise en œuvre de la CCD a été coordonnée de 1996 à 2001 par le comité national des ONG algériennes (CNOA). Ce comité créé en 1996, comptait plus d'une vingtaine d'associations nationales et locales.
36. De 1996 à 2001, l'AREA-ED, secrétaire exécutif du CNOA, a édité un bulletin périodique d'information et organisé plusieurs rencontres d'envergures régionales (réunion maghrébine sur le rôle des ONG dans la mise en œuvre de la CCD), nationales (04 ateliers nationaux d'informations sur la CCD et la LCD) ou locales (3 ateliers locaux sur le rôle de la société civile dans la mise en œuvre de la CCD).
37. Le secrétariat du CNOA a présenté en 1999 au FEM, une requête pour un projet de renforcement de la société civile pour « *Conservation de la biodiversité et Gestion Durable des Ressources Naturelles* ». Le projet a été approuvé en 2001 par le secrétariat du FEM. L'exécution de ce projet, confiée à la DGF, a démarré en 2002. Sur les 26 associations bénéficiaires, seules 13 associations participent régulièrement aux activités du projet et ont pu bénéficier d'appuis matériels et de formations dans divers domaines. Cependant la faiblesse structurelle actuelle du CNOA, si elle se maintient, ne lui permettra pas de jouer un rôle important dans la mise en œuvre du PAN.
38. Dans le cadre de la CCD, plusieurs ONG algériennes ont joué un rôle important aux niveaux régional et mondial et ont participé notamment au processus de préparation de la CCD puis de sa mise en œuvre. Actuellement, 06 ONG algériennes sont accréditées auprès de la CCD. Parmi elles, l'AREA-ED, coordinateur régional du ROM-LCD, est le point focal maghrébin du RIOD et participe à ce titre au comité de coordination mondial de ce réseau.
39. Les ONG maghrébines travaillant dans les écosystèmes oasiens ont également mis en place le réseau associatif de développement durable des oasis (RADDO).
40. Dans la phase qui a précédé l'élaboration du PAN, le point focal national, la DGF et le secrétariat exécutif du CNOA ont organisé plusieurs ateliers d'informations et de sensibilisation locaux ou nationaux, souvent avec l'appui du secrétariat exécutif de la CCD, pour promouvoir la Convention. Ces ateliers ont touché un public assez large et en particulier les médias, les agences et les institutions étatiques et les ONG et les populations locales des régions touchées par la désertification. La participation des femmes à ces manifestations bien que recherchée, n'a guère représentée dans l'ensemble plus de 10%.
41. En 1998, la création de l'ONC va permettre la mise en place d'une concertation intersectorielle permanente avec la participation de 02 ONG. Cependant, nous notons l'absence dans la composition actuelle de l'ONC, de représentants des groupes cibles et des femmes.
42. Ce n'est que pendant le processus d'élaboration du PAN que la participation des différents acteurs prend sa réelle signification. Ainsi, de 2001 à 2003, les ateliers locaux (48), les ateliers régionaux (5) et l'atelier national, vont permettre à une diversité d'acteurs d'exprimer leurs préoccupations et de formuler leurs propositions. A ces différents forums ont participé les autorités et les représentants des institutions locales, des agences, des différents départements ministériels, du secteur privé et plus d'une centaine d'associations locales et nationales. Là aussi la participation des femmes restera modeste.
43. Plusieurs programmes de développement durable qui ont pour objectif de renforcer des associations algériennes ou des populations locales, ont été initiés depuis le début des années 2000 dans le cadre notamment du programme MEDA ou par le biais d'ONG nationales ou des organismes internationaux et organismes des Nations Unies (FEM, PNUD, FIDA, BM, etc.). Ces programmes ont un lien direct avec le PAN. Ils appuient le renforcement de la société civile et interviennent dans les domaines de la CCD (gestion durable des ressources naturelles, lutte contre l'érosion et lutte contre la pauvreté).
44. Dans la phase d'élaboration du PAN ont été réalisées deux études, l'une sur le rôle des femmes dans la mise en œuvre de la CCD et la seconde sur l'implication du secteur privé. Ces études ont été suivies chacune d'un atelier de concertation avec les acteurs concernés. Les conclusions des études ont été renforcées par un certain nombre de recommandations exprimées lors des ateliers et doivent faire l'objet, dans le PAN, d'activités spécifiques visant à améliorer la situation des femmes ou à favoriser l'implication du secteur.
45. Le PNDAR notamment dans les zones arides et semi arides a encouragé l'introduction de technologie d'irrigation appropriée aux régions sèches. Le secteur privé s'est investi notamment dans la production et l'installation des systèmes d'irrigation «goutte à goutte» et par micro aspersion. Par ailleurs, dans les oasis, le PNDAR a financé, à la demande des communautés locales, la réhabilitation de systèmes traditionnels d'irrigation (foggara).

46. Le tissu des organisations de la société civile (ONG, organisations paysannes, organisations d'éleveurs, communautés de base, secteur privé, organisation de femmes) dans les régions concernées par la désertification et particulièrement en zone rurale, est caractérisé par sa faible densité, des capacités réduites et l'absence de coordination. Ces facteurs influent fortement sur le degré de la participation de ces acteurs dans la mise en oeuvre du PAN et entravent leur rôle, aussi bien au niveau national qu'au niveau local. Aussi, pour assurer une meilleure participation des acteurs de la société civile est il préconisé de :
- Promouvoir la mise en place d'un organe de coordination nationale des acteurs de la société civile spécifique à la mise en oeuvre de la CCD ; dont le rôle sera de renforcer les organisations locales, d'assurer la représentation des différents groupes et en particulier les femmes et les jeunes et d'encourager la société civile à s'organiser,
 - Renforcer le poids politique de l'ONC par une plus forte participation des représentants des départements ministériels,
 - Améliorer la participation des acteurs de la société civile dans l'ONC en y intégrant notamment les représentants des organisations de femmes, du secteur privé et des organisation paysannes et d'éleveurs,
 - Mettre en place, à l'image de l'ONC, au niveau local et régional, des organes intersectoriels de coordination avec une participation des acteurs de la société civile,
 - Renforcer les capacités des organisations de la société civile,
 - Mettre en place un système d'information et de suivi de la mise en oeuvre du PAN,
 - Encourager et faciliter l'accès des organisations de la société civile aux différents fonds de développement existants (FNDR, FND, FNS, etc.),
 - Confier l'exécution des projets locaux aux ONG.
47. Il n'y a pas de critères spécifiques quant au choix des différents acteurs dans les mécanismes d'identification des priorités nationales. Le choix est surtout guidé par le rôle que l'acteur joue dans le domaine considéré, sa représentativité et son implication. Plusieurs groupes d'acteurs ne sont pas représentés ou sont sous représentés et aucun mécanisme n'a été mis en place pour assurer la continuité des consultations.
48. S'agissant des relations avec des centres éducatifs ou des établissements publics d'enseignement afin de promouvoir l'éveil à l'environnement et la lutte contre la désertification, un partenariat entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de et le Ministère de l'éducation Nationale (accord signé en novembre 2002) a été lancé en novembre 2002 dans 07 wilayas pilotes. L'opération a touché 153 écoles et compte en 2003-2004, 494 établissement dans 26 wilaya. Cette importante opération doit être généralisée au 48 wilaya dès 2004-2005. Un volet information (03 universités d'été : Annaba 2002, Mostaganem 2003 et Jijel 2004) soutient les éducateurs. L'encadrement est assuré par des enseignants ayant pris part à la formation organisé à cet effet. Un ensemble de matériel pédagogique et didactique, destiné aux enseignants et aux élèves, a été élaboré et mis à la disposition des écoles concernées. Par ailleurs, de nombreuses associations organisent des actions ponctuelles de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.
49. Sous l'égide de la Société d'Histoire Naturelle d'Afrique du Nord a été créé le Collectif Africain des Educateurs à l'Environnement, regroupant quelques 15 associations locales. Ce collectif a participé à la rencontre planetERE II en novembre 2001 au siège de l'UNESCO à Paris. Quelques membres préparent activement planetERE III qui aura lieu en 2005 en Afrique. L'Algérie, à ce titre, fait partie du Collectif international de l'ONG PlanèteERE créé en avril 2004.
50. Coordonné par l'AREA-ED, le projet Enfance et Eau, a mobilisé en 2001-2002, pendant une année, 24 associations locales qui ont mis en oeuvre un programme d'éducation à l'environnement sur le thème de l'eau. Le programme a développé ses propres outils et a touché 1000 enfants de différentes localités. L'AREA-ED a renouvelé ce programme pour la période 2003-2005 en mettant en place un réseau associatif d'éducation à l'environnement regroupant 15 associations locales. Le réseau lancera en septembre 2004 le programme d'éducation sur le thème de la lutte contre la désertification.

Mais aucune disposition n'a été prise pour que les différentes catégories d'acteurs contribuent à la fourniture d'informations et bénéficient aussi des réseaux d'informations. Les préoccupations exprimées lors des consultations locales ont, toutefois, donné lieu à des recommandations, dont un certain nombre a été traduit en projet. Bien que les activités de suivi soient essentiellement assurées par l'ONC, les associations auront à participer, non seulement, dans la définition des indicateurs mais aussi dans le fonctionnement du système de suivi-évaluation à mettre en place.

¹⁵ voir les chapitres sur le processus participatif et la recherche scientifique

Chapitre 4 : Le partenariat et la coopération internationale.

51. Nonobstant les projets menés par d'autres secteurs¹⁵, la seule direction générale des Forêts gère actuellement six importants projets qui font appel à la coopération internationale et qui impliquent les agences du développement suivantes : le Fond Mondial pour l'Environnement (FEM), le Fond International pour le Développement Agricole (FIDA) et la Banque Mondiale (World Bank),

52. Le tableau 7 ci après présente une vue synoptique sur les composantes techniques de ces six projets :

Intitulé du projet	Financement	Objectifs	Composantes physiques	
1. Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles en zones arides et semi arides	Fond Mondial pour l'Environnement FEM	Elargissement du réseau des aires protégées en Algérie avec le classement de trois nouveaux sites Ain Benkhil, Mergueb et Taghit ainsi que la constitution d'un réseau d'ONG militant dans le domaine de la préservation de la nature par le biais du renforcement des capacités.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement des plans de gestion 2. Etablissement des mesures de protection 3. renforcement des capacités des ONG et des entités institutionnelles locales 4. promotion de la sensibilisation environnementale des populations locales 5. Elaboration de programmes socio-économiques pour les populations pour la promotion et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles de base. 	
2. Projet pilote de développement de l'agriculture de montagne dans le bassin versant de l'oued Safsaf	FIDA et Gouvernement algérien	Contribuer à réduire durablement la pauvreté en diversifiant et en accroissant les revenus de la population concernée, participer aux efforts nationaux de sécurité alimentaire au niveau des ménages, contribuer à la l'intensification des actions de restauration et de protection des ressources naturelles et d'augmenter la capacité des populations à concevoir et à organiser leur autodéveloppement.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcements des capacités locales 2. Appui aux programmes de développement locaux par : <ul style="list-style-type: none"> • Le développement agricole, • La conservation des eaux et des terres et amélioration foncière, • Mobilisation des ressources hydrauliques • désenclavement 	
3. Projet de développement rural des zones montagneuses du nord de la wilaya de M'Sila	FIDA et Gouvernement algérien <i>29,8 millions de USD</i>	Contribuer à réduire durablement la pauvreté en diversifiant et en accroissant les revenus de la population concernée, participer aux efforts nationaux de sécurité alimentaire au niveau des ménages, contribuer à la l'intensification des actions de restauration et de protection des ressources naturelles et d'augmenter la capacité des populations à concevoir et à organiser leur auto développement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement des capacités locales, 2. Conservation des eaux et des sols et développement agricole 3. Petite et moyenne hydraulique et infrastructures socio-économiques, 4. Système financier décentralisé et promotion de la micro-entreprise et de l'artisanat, 5. Organisation et gestion du projet. 	
4. Projet de développement rural des monts des Traras et de Sebaa Chouikh dans la wilaya de Tlemcen <i>(23 communes et quelque 791 hameaux)</i>	FIDA et gouvernement algérien	Contribuer à l'allègement de la pauvreté, augmenter les revenus et contribuer à la restauration et à la gestion durable des ressources naturelles. (Le projet favorisera la mise en œuvre d'activités touchant divers aspects de la vie économique et sociale du groupe cible. Il devrait profiter directement ou indirectement à une majorité de la population (quelque 193 000 ruraux) et, directement, à plus de 21 000 ménages pauvres (soit 126 000 personnes). Le groupe cible comprend également les chômeurs, principalement des femmes)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement des capacités locales 2. aménagement du terroir <ul style="list-style-type: none"> • mobilisation des eaux superficielles • conservation des eaux et des sols • désenclavement 3. Appui au développement agricole <ul style="list-style-type: none"> • appui au développement de la production végétale • appui au développement de l'élevage 4. Appui aux services financiers de proximité et de développement de la micro-entreprise <ul style="list-style-type: none"> • appui aux services financiers de proximité • développement de la micro-entreprise 5. Organisation et gestion du projet. 	
5. Projet emploi rural	Banque Mondiale et Gouvernement	Création d'emplois à travers un programme d'actions à forte intensité	Reboisement (ha) Fixation de berges (ha)	14 152 3 482

	algérien	de main d'œuvre	Réfection de banquettes (ha)	7 265
			Correction torrentielle (m3)	1 080 148
			Amélioration foncière (ha)	12 358
			Brise vents (km)	1 739
			Plantation fruitière (ha)	45 303
			Viticulture (ha)	6 534
			Ouverture de pistes (km)	497
			Aménagements de pistes (km)	637
			Aménagement de sources (u)	74
			Retenues collinaires (u)	2
			Aménagements de points d'eau (u)	146
			Fonçage de puits (u)	7
			Plantation Opuntia (ha)	200
			Travaux sylvicoles (ha)	3 042
6. Deuxième projet d'emploi rural	Banque Mondiale et Gouvernement algérien	Réalisation d'emplois en milieu rural	Reboisement (ha)	7 200
			Repeuplement (ha)	4 400
			Travaux sylvicoles (ha)	11 750
			Correction torrentielle (m3)	800 000
			Fixation de berges (ha)	4 156
			Réfection de banquettes (ha)	3 750
			Brise vents (km)	1 401
			Amélioration foncière (ha)	14 900
			Réhabilitation de pistes (Km)	875
			Aménagements de pistes (Km)	1 485
			Viticulture (ha)	730
			Plantation fruitière en sec (ha)	14 720
			Plantation fruitière en irrigué (ha)	3 210
			Fonçage de puits (u)	150
			Réhabilitation de puits (u)	100
			Aménagement de sources (u)	159
			Points d'eau (u)	173
			Forages (u)	163
			Retenues collinaires (u)	12
			Apiculture (u)	8 700
			Cuniculture (u)	13 000
			Aviculture (u)	95 000
			Artisanat (u)	2500
			Production de plants (nombre)	19 218 100

Tableau 7 : projets de coopération internationale

53. L'autre volet de la coopération internationale a trait au processus participatif. Ci après les programmes qui viennent en complément des programmes cités dans le tableau 7.

Programme MEDA :

ONG 1 : Programme d'appui aux associations algériennes de développement : Une centaine d'ONG bénéficient d'actions de formation et d'un accompagnement pour l'exécution de projet. 84 micros projets exécutés par les associations (5 M€, 2001-2004)

ONG 2 : Programme d'appui aux associations algériennes de développement : Une centaine de nouvelles ONG concernées, (10 M€, 2005-2006)

Proximité rurale 11 M€ : appui aux initiatives locales de développement rural et de mise en valeur des espaces productifs, dans le respect de la protection des écosystèmes et de la préservation des ressources naturelles rares, en zones de migration primaire avec un taux de chômage élevé et dans un écosystème fragile. Amélioration des conditions de vie et stabilisation des populations. La création d'activités économiques viables, énergie renouvelables, eau, lutte contre l'érosion

Eau : programme d'assistance et d'appui au secteur de l'eau. Objectif rendre opérationnelle la nouvelle politique de l'eau à travers la gestion intégrée, concertée et décentralisée des ressources en eau au niveau des bassins hydrographiques 20 M€

Réhabilitation des zones sinistrées par le terrorisme (16 M€) : ce projet concerne la réhabilitation des zones affectées par le terrorisme et vise à améliorer la situation sociale dans plusieurs zones rurales en Algérie.

Appui au développement des PME/PMI (57 M€)

Appui au développement socio-économique local dans le Nord-est de l'Algérie (50 M€)

Banque mondiale :

Stratégie de Coopération avec le Pays de la BM (2004-2006) : appuyer la mise en œuvre d'une stratégie de prestation des services dans les domaines de l'alimentation en eau, du logement, des services environnementaux et du développement humain.

Projet FEM :

Gestion participative de la biodiversité du palmier dattier au Maghreb : les activités mises en œuvre en Algérie par l'INRA ont pour objectif

Conservation de la biodiversité et Gestion Durable des Ressources Naturelles : le projet mis en œuvre par la DGF, permet le renforcement des capacités de 13 ONG et des populations locales et des actions de réhabilitation et de préservation des ressources naturelles au niveau de 3 sites situés en régions arides et semi arides

Projets ONG :

AREA-ED : projet de réhabilitation d'une palmeraie du sud-ouest algérien (financement CE) ; réseau associatif d'éducation à l'environnement sur le thème de la lutte contre la désertification (financement CE), renforcement des capacités de la société civile pour la mise en œuvre du protocole de biosécurité (financement GTZ).

Chapitre 5 : Mesures au niveau national.

54. L'application de la Stratégie Nationale de développement Durable, qui a soutenu l'élaboration du PNAE-DD 2001-2004 a eu comme premier objectif la mise en place d'un **cadre législatif et réglementaire** cohérent et complet qui va permettre de couvrir ainsi le spectre large des ressources juridiques nécessaires à l'encadrement des activités de protection de l'environnement et d'aménagement durable du territoire.
55. Le second objectif était le **renforcement institutionnel** par la création d'institutions nouvelles :
 - le Conservatoire Nationale des Formations à l'Environnement,
 - l'Observatoire National de l'Environnement et au Développement Durable,
 - L'Agence Nationale des Déchets ,
 - le Centre National des Technologies de Production plus Propres,
 - le Centre de Développement des Ressources Biologiques
 - le Commissariat National du Littoral (en cours).
56. Le troisième objectif concernerait **l'introduction d'instruments économiques** à savoir :
 - la nouvelle fiscalité écologique (inciter à la production propre) ;
 - les mécanismes de financement et d'incitation en faveur du développement durable (différents fonds à savoir FEDEP; FSDRS; FNPLZC; FNAT; FSDEHP; FNRDA; FLDDDPS; FDRMVTC);
 - et les nouveaux mécanismes d'incitation financière pour la création d'emplois verts etc.).
57. Les réalisations majeures concrétisées ont touchés plusieurs domaines en particulier le cadre et la qualité de vie, la conservation et l'amélioration de la productivité du capital nature enfin l'information et la sensibilisation environnementale.

I. Cadre et qualité de vie

58. Les réalisations entrant dans le domaine du cadre et de la qualité de vie ont permis :
 - d'améliorer la gestion des déchets solides urbains et industriels à travers la mise en œuvre des programmes appropriés,
 - de développer les capacités d'épuration des eaux urbaines et industrielles ,
 - d'améliorer la qualité de l'air et de suivre son évolution,
 - de réduire la pollution d'origine industrielle ,
 - de prévenir les maladies liées à la dégradation de l'environnement,

- d'améliorer le service public de l'eau,
- de développer les espaces verts et récréatifs,
- de promouvoir la politique de la ville en développant les infrastructures routières et en améliorant la circulation automobile.
- De définir les voies et moyens d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

II. Conservation et amélioration de la productivité du capital nature

59. En matière *de politique du littoral et de la mer* : Un Plan d'Aménagement Côtier (PAC) est en cours d'élaboration pour chacune des wilayas (départements) côtières. Dans le cadre d'une concertation large, la première phase, le cadastre du littoral, a été lancée: une délimitation du littoral et de ses composantes a été effectuée, un bilan écologique recensant les ressources naturelles a été réalisé, l'identification des pressions subies par le littoral est en cours. Au plan des actions curatives des investissements ont été consentis et concernent diverses activités : assainissement, éradication de décharges sauvages, protection des sites naturels, lutte anti-érosive, restauration des cordons dunaires. La lutte contre les pollutions marines accidentelles a nécessité la mise en place d'un dispositif de prévention et de lutte; un comité national Tell Bahr et des comités des wilayas ont été installés.
60. En matière de *protection et gestion des ressources naturelles notamment eau, sols et forêts*, une nouvelle approche qui consiste à conduire le développement agricole dans le strict respect de l'équilibre des écosystèmes est lancée en 2000 par le biais du PNDA. Celle-ci vise deux (02) objectifs explicites : l'intensification de la productivité et l'extension de la SAU d'une part et un développement durable reposant sur une exploitation rationnelle des ressources naturelles d'autre part. L'ouverture à la concession pour la mise en valeur et l'octroi de subventions ciblées, réservées aux seules zones favorables à travers le FNRDA , l'extension de ce même régime concessionnaire pour la réalisation d'une partie du PNR par des plantations fruitières au profit des populations, la gestion rationnelle de l'écosystème steppique à travers les programmes de soutien à l'élevage ovin extensif et l'exploitation normalisée des nappes alfatières, la mise en œuvre de programmes ambitieux d'emploi rural, augurent des politiques nouvelles basées sur la concertation et la participation des communautés locales, avec des effets positifs sur la sauvegarde des équilibres naturels des écosystèmes.
61. Dans les zones steppiques, les actions d'amélioration des parcours soutenues par les pouvoirs publics visent la réhabilitation /plantation des parcours (131.288 ha de plantations pastorales), la mise en défens de 2.550.559.ha et la multiplication d'ouvrages hydrauliques divers pour augmenter les capacités de stockage des eaux d'épandage de crues. .Cependant, la gestion pérenne des parcours nécessitera de trancher la question des droits de propriété et d'usage et d'introduire des formules participatives viables. Aussi, le PNDA leur a consacré un de ses programmes .On y cherche à y promouvoir une gestion durable sur la base d'un partenariat avec les populations locales. Afin d'intéresser les communes à bien gérer les plantations pastorales et les parcours mis en défens, la loi de finances pour 2001 décide d'un partage de la redevance pour pacage plus favorable aux communes (70% pour celles-ci et 30% pour le trésor contre l'inverse antérieurement). Les actions du HCDS sont renforcés par la création en février 2002 par la loi de finances complémentaire du compte d'affectation spéciale intitulé FLDDPS dont l'ordonnateur principal est le MADR et le fonds spécial pour le développement économique des hauts plateaux (FSDEHP), institué par la loi de finances 2004. A travers ces Fonds le HCDS trouve sa vocation première qui est le développement intégré des zones steppiques.
62. Le PNR (1999/2018) adopté par le conseil des ministres en 1999 est un plan à long terme visant la plantation de plus de 1,2 millions d'hectares avec pour objectif de faire passer le taux de boisement de 11% à 14 % du territoire en 2020. .Il vise notamment l'extension du couvert forestier, la poursuite et la consolidation du barrage vert et la protection en priorité de 30 bassins versants, la conservation et l'amélioration des sols sur une superficie de plus de 2,8 millions d'hectares, l'accroissement des ressources (production fourragère, arboriculture fruitière, bois, alfa). Mais les efforts accomplis en matière de superficies reboisées durant les différents programmes sont remis en cause par les incendies de forêts qui ont détruit en moyenne près de 59.000 ha/an durant la dernière décennie .Toutefois le renforcement du dispositif de prévention et de lutte contre les feux de forêts a permis de réduire à 12.000 ha les superficies parcourues par le feu en 2003. Dans le cadre de la nouvelle politique en matière de conception et d'organisation du Fonds National Forestier et son espace et afin de mieux soutenir le patrimoine forestier, il a été décidé la mise en place d'un instrument de suivi évaluation des ressources naturelles à même de réaliser l'inventaire forestier national. Celui-ci vise d'une part la constitution d'une banque de données informatisées par la mise en place d'un SIG doté notamment de logiciels de cartographie et de traitement d'images et d'autre part l'établissement d'un plan

National de développement Forestier. La première phase, relative à la constitution d'une banque de données et la cartographie thématique, a été achevée.

63. La mise en valeur des terres par la concession s'effectue dans le cadre d'un programme dont la gestion est confiée à une entreprise publique économique, la Générale des Concessions Agricoles (GCA), les concessionnaires pouvant contribuer à la réalisation des actions prévues sous formes de journées de travail. La concession octroyée au postulant peut évoluer en cession à certaines conditions fixées dans un cahier de charges. Elle donne lieu au paiement d'une redevance. Sa mise en œuvre à juin 2004 a donné les résultats ci après : i)-en zone de montagne la mise en place de 311 projets totalisant une superficie de 190.267 Ha pour 21.785 concessionnaires identifiés; ii)-en zone steppique la mise en place de 213 projets totalisant 469.555 Ha pour 13.408 concessionnaires identifiés; iii)-en zone saharienne la mise en place de 141 projets totalisant 25.622 Ha pour 5.846 concessionnaires identifiés. L'ensemble de ce programme devrait induire plus de 170.000 emplois. L'enveloppe financière estimée de 66,9 milliards de dinars dont 49 milliards de dinars alloués par le fonds de développement rural et mise en valeur des terres par la concession. La réalisation de ce programme a permis de créer 104.287 équivalents emplois pour une superficie de 308.200 ha concernant 20.681 concessions.
64. La réalisation en cours par l' ANB en partenariat avec la DGF de l'étude de protection des bassins versants sur une superficie de 12 millions Ha permet d'actualiser les données relatives à l'érosion hydrique. On estime à 7 millions d'hectares les terres en cours de dégradations, près de 2000 t/Km²/an de sédiments sont arrachés des bassins versants de l'Atlas tellien et 120 millions de tonnes de sédiments sont rejetés annuellement à la mer. L'envasement des barrages est la conséquence de cette érosion. Il représente **11,2%** de la capacité initiale des barrages en exploitation en Algérie. L'Agence Nationale des Barrages a estimé un envasement annuel de **20 millions de m³** pour l'ensemble des retenues en exploitation en 1995.
65. Une étude relative à la carte nationale de classement des terres agricoles selon l'aptitude culturale du sol est en cours. Elle traite du problème de salinité qui existe pratiquement au niveau de la quasi-totalité des terres agricoles, la steppe sur une superficie de 1 million d'hectares, la région ouest sur 400.000 ha (périmètres du Bas Chelif, la Mina, la Habra Sig et l'Oranais) et le Sud sur 100.000 ha.
66. La mise en œuvre du PNDAR 2000/2003 (tous programmes confondus et à travers ces différentes composantes) a permis les résultats ci après :
- la création de 513.790 équivalents emplois,
 - la mise en valeur de 43.452 ha ,
 - le soutien de 1.995.000 ha en superficies céréalières ;
 - le soutien de 269.330 ha en arbo-viticulture,
 - le soutien de 671.188 ha en superficies irriguées,
 - la réalisation de 33.096 ha de plantations forestières et 131.288 ha de plantations pastorales,
 - la correction torrentielle de plus de 2.000.000.m³
 - la mise en défens de 2.550.559.ha,
 - la réalisation de 9652 Km de désenclavement, et de 2561 Km d'électrification rurale,
 - la dynamisation de 22.185 entreprises de services.
67. Avec 9,9%, l'agriculture confirme ainsi sa troisième place en matière de contribution au PIB derrière les secteurs des hydrocarbures et des services. Cette contribution s'est accrue de 4% par rapport à 2002 pour l'agriculture et de 10% pour les hydrocarbures.
68. Dans sa nouvelle Stratégie de Développement Rural Durable (SDRD) lancée en 2004 , le MADR opte pour un développement rural qui « organise les synergies économiques et sociales et qui se fonde sur une implication pleine et responsable des autorités au niveau local et des populations concernées dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique participative active. Il permet à l'administration d'évoluer pour devenir effectivement une administration offrant des services de proximité aux citoyens. » Cette approche concerne en priorité les communautés rurales vivant dans des zones éparses ou isolées et s'effectue dans le cadre des PPDR dont la durée maximale est d'une année et qui comportent des actions d'accompagnement des communautés rurales ayant pour objectifs: (i) l'exploitation rationnelle et la valorisation des ressources naturelles; (ii) la préservation et la valorisation des différents patrimoines; (iii) la promotion des petites et moyennes entreprises de production de biens et services ainsi que la diversification et la maîtrise des activités de production et de valorisation des produits agricoles et d'élevage d'une part et des métiers liés à l'agriculture, à la sylviculture, au pastoralisme, au tourisme et à l'artisanat d'autre part; et (iv) la promotion d'infrastructures et équipements socio-économiques et culturels à usage collectif. Dans ce cadre, le PPDR soutient les populations rurales au plan technique, organisationnel, financier et promotionnel.

69. Le FDRMVTC constitue l'instrument essentiel de financement du PPDR. Ce fonds finance les investissements réalisés selon un taux d'aide variable en fonction de la nature de l'investissement et facilite l'accès aux crédits qui leurs sont liés. En juin 2004 plus de 2015 Projets ont été formulés concernant 2.030 localités et ont ciblés 153.566 ménages. 982 ont été validés concernant 1042 localités et 75.148.ménages. L'enveloppe financière pour l'exécution de ces projets est estimée à plus de 29,8 milliards de Da dont plus de 9 milliards dans le cadre de FRDMVTC.
70. Pour la première fois dans l'histoire de l'agriculture algérienne, un programme de soutien à l'agriculture biologique a été lancé en 2000/2003 par le MADR. Une cellule de contrôle et de certification des produits biologiques, créée par une décision ministérielle en décembre 2002 est chargée d'élaborer la réglementation relative à ces produits, d'engager leur contrôle et leur certification, de contribuer à leur appui technique.
71. Le dossier relatif à la stratégie nationale en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité a été finalisé après une très large concertation avec les acteurs concernés. Ce dossier sera présenté au gouvernement au cours de cette année. Son adoption permettra de lancer effectivement les divers projets spécifiques qu'elle propose. La mise en œuvre des objectifs nécessitera d'associer tous les secteurs d'intervention, de sensibiliser les populations potentiellement bénéficiaires d'une gestion durable des ressources biologiques (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs), de tenir compte des contraintes de gestion sectorielle prévalente dans les organisations humaines et d'inviter les partenaires dans la collaboration intersectorielle. Certaines actions confirmées comme prioritaires par la stratégie proposée ont déjà été engagées :
- Création du centre de développement des ressources biologiques (CRDB) ;
 - Classement de 26 nouvelles zones humides dans le cadre du réseau RAMSAR ;
 - La détermination de 33 sites remarquables représentant différents écosystèmes
 - et l'élaboration d'un Plan de gestion pour 11 parcs nationaux ;
 - -Renforcement du réseau d'aires protégées ;
 - Aménagement de sept zones de développement durable.

III. Information et sensibilisation environnementale

72. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme national d'information et de sensibilisation sur les questions environnementales, des réalisations importantes ont été enregistrées. Il s'agit de :
- *la charte scolaire de l'environnement* qui constitue un autre outil de sensibilisation environnementale. En signant cette charte, les présidents des APC, les directeurs de wilayas et les élèves s'engagent conjointement à respecter les principes de protection de l'environnement contenus dans cette charte. L'objectif de cette opération est de faire signer cette charte par tous les établissements scolaires;
 - *le train de l'environnement* est conçu comme une exposition itinérante et interactive. Il se compose de 05 voitures aménagées en espaces spécialisés : espace jeune pour une ville propre, espace exposition, la nature notre patrimoine commun, pour une industrie propre. Il a pris le départ en octobre 2002 et a sillonné 23 villes du nord et des hauts plateaux en drainant plus d'un million de visiteurs. Ce train avait pour objectif de sensibiliser le grand public sur les questions d'environnement et à l'aider à mieux appréhender les enjeux multiples en vue d'un développement durable;
 - *les maisons Dounya*, sont des lieux citoyens de découvertes et d'échange conçues comme un lieu qui abrite en permanence des expositions et accueille à longueur d'année des animations et rencontres sur l'environnement;
 - *Le club de la presse* est perçu comme un outil d'information et de communication environnementales. Il constitue un espace d'investigation et d'expression libre ouvert aux journalistes désireux de se perfectionner (voire se professionnaliser) dans le domaine de l'environnement et de disposer de moyens de travail et d'un cadre leur facilitant l'accès à l'information et le contact avec des spécialistes. Ce club a vu le jour en 2002 et regroupe actuellement une trentaine de journalistes des différents médias écrits et audiovisuel et a permis de développer un réseau médiatique important d'information environnementale et de susciter une dynamique de communication environnementale qui se met progressivement en place,
 - *la vulgarisation* du corpus législatif et réglementaire de l'environnement et du partenariat avec la société civile.

IV. Surveillance et évaluation

73. En matière de systèmes de surveillance et d'évaluation, les institutions intermédiaires constituent le prolongement scientifique et technique de l'administration. Elles sont conçues comme des agences d'exécution au service de l'action publique de l'Environnement. 09 institutions ont été créées et sont déjà opérationnelles.

- *L'Observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD)* créée par décret exécutif en avril 2003. Il a pour mission de mettre en place et gérer des réseaux d'observations et de mesures de la pollution et de suivi des milieux naturels, de collecter auprès des institutions nationales et organismes spécialisés les données liées à l'environnement et au développement durable, de traiter les données et informations environnementales en vue d'élaborer des outils d'information, de réaliser des études tendant à améliorer la connaissance des milieux et des pressions qui s'exercent sur l'environnement et publier et diffuser l'information environnementale.
- *Le Conservatoire National des Formations à l'Environnement (CNFE)*. Ce conservatoire a été créé en août 2002 en la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Il a pour mission la formation, l'assistance, le conseil et d'information pour tous les acteurs publics et privés exerçant des activités en relation avec l'environnement ou agissant directement ou indirectement sur l'environnement.
- *L'agence nationale des déchets (AND)*. Cette agence est l'instrument du MATE en matière de mise en œuvre de la politique nationale des déchets. Son statut d'EPIC lui confère un caractère commercial en matière d'études et de recherche dans ses rapports avec les tiers ainsi qu'un rôle de service public avec l'administration et qui est essentiellement l'assistance aux collectivités locales dans la gestion des déchets. Ces missions consistent à promouvoir les activités liées à la gestion intégrée des déchets. Dans ce cadre, elle est chargée de promouvoir les activités de tri, de collecte, de traitement, de valorisation et d'élimination des déchets, en contribuant à la réalisation d'études, recherche et projets de démonstration, en diffusant l'information scientifique et technique, et en aidant à la mise en œuvre de programmes de sensibilisation et d'information. Elle est également chargée de fournir une assistance technique aux collectivités locales dans le domaine de la gestion des déchets.
- *Le centre de développement des ressources biologiques et de biosécurité (CDRB)*. La création de ce centre répond à une nécessité nationale de connaissance, de gestion, de protection et de valorisation du patrimoine biologique national. Les principales missions de ce centre consistent à centraliser l'ensemble des inventaires de la faune, de la flore, des habitats et des écosystèmes et à contribuer à l'élaboration de plans de valorisation des ressources biologiques dans le cadre du développement durable. Le centre est opérationnel. Un cadre de concertation avec les partenaires directs du centre a été mis en place. Un programme d'activités prioritaires a été défini et porte sur l'élaboration de l'inventaire systématique de la faune et de la flore, sauvages, spontanées et domestiques, la constitution de banques de données, la mise en place du réseau indispensable à la circulation de l'information et à sa protection, la démarche à suivre pour la connaissance, la préservation et la valorisation des savoirs locaux en matière de gestion et de conservation des ressources biologiques et le développement des biotechnologies et du génie génétique pour la valorisation progressive du patrimoine biologique et la constitution de banques de gènes.
- *Le Centre national des technologies production plus propre (CNTPP)*. Ce centre a pour missions de réaliser des audits environnementaux pour quantifier les pollutions, identifier les points chauds et proposer des dispositifs d'amélioration des procédés de production ; de contribuer à la mise à niveau environnementale des entreprises, promouvoir et vulgariser le concept de technologies de production plus propres.
- *Le Conseil national d'aménagement et de développement durable du territoire (CNADD)* Ce conseil est une instance de consultation, de coordination intersectorielle et de mise en cohérence des actions d'aménagement du territoire. Il a pour mission de veiller à la mise en œuvre de instruments d'aménagement territoire et de procéder à l'évaluation de l'état du territoire. Il regroupe tous les acteurs de l'aménagement du territoire : institutions publiques, représentants des collectivités locales, élus, société civile et personnalité qualifiées.
- *Les conférences régionales d'aménagement du territoire* regroupant les principaux acteurs régionaux de l'aménagement du territoire (représentants de l'Etat, walis, élus, représentants des associations professionnelles et de citoyens, d'universitaires et de chercheurs), ces conférences régionales sont des instances de consultation, de coordination et de cohérence des actions d'aménagement du territoire à l'échelle de la région programme, définie par les projets régionaux élaborés, et de leur suivi.
- *Les Etablissements de gestion de l'eau* : en 2001, le gouvernement a engagé une vaste réorganisation du secteur axé sur une centralisation des activités de distribution de l'eau potable et de l'assainissement urbain. Cette nouvelle stratégie vise à relever le défi d'améliorer, face à la rareté de la ressource hydrique, l'accès à l'eau potable et les conditions de vie et de santé des populations ainsi qu'à leur environnement. Elle a abouti à la création de organismes nationaux ayant le statut EPIC : L'Algérienne Des Eaux (ADE) et l'Office National de l'Assainissement (ONA).

74. Ces institutions s'ajoutent aux structures existantes, notamment :

- L' Office National de la Météorologie ONM qui est une institution opérationnelle pour les aspects d'observation et d'étude scientifiques du climat (analyse, diagnostic, prévision, et modèles), dispose d'un réseau d'observation et de mesures météorologique et climatologique, d'une banque de données de référence sur le climat (qui remontent à 1857) , d'une station de référence mondiale de la Veille de

l'Atmosphère Globale (mesure des gaz à effet de serre) à Tamanrasset, d'une station d'observation et de recherche sur les zones arides et semi arides à Ksar Chellala et d'unités d'étude et suivi de l'évolution du climat dont les capacités humaines et de traitement nécessitent un renforcement .

- L' Institut Hydrotechnique de Formation et de Recherche IHFR est l'instrument pour la formation et la recherche dans le domaine de la météorologie et le climat.
- L'Agence Nationale des Ressources Hydrauliques ANRH dispose de dispositifs de surveillance des ressources en eau superficielles et souterraines ainsi que d'un réseau agro-climatologique complémentaire au réseau national de l'ONM. Cette agence développe des modèles prévisionnels de gestion des plus importants aquifères d'Algérie.

75. D'autres institutions sont projetés, il s'agit de :

- *Le commissariat national du littoral.*
- *L'autorité nationale des ressources biologiques et de la biosécurité*
- *L'agence nationale des changements climatiques .*
- *La délégation nationale aux risques majeurs*

Chapitre 6: Ressources financières

76. Les ressources financières pour la réalisation des actions de lutte contre la désertification sont, pour une grande part, individualisées dans les différents plans et programmes et prélevées du budget d'équipement de l'Etat. Pour certains projets, une contribution financière est assurée par les organes internationaux de financement. La part réelle prise en charge par les partenaires au développement reste toutefois très faible devant les efforts consentis par l'Etat sur ses fonds propres¹⁶. Les projets gérés par la DGF par exemple (tableau 7) ont nécessités une contribution financière de l'ordre de 219 millions 850 milles dollars des USA par le FEM, le FIDA et la Banque Mondiale. Le détail de cette contribution est résumé dans le tableau 8 ci dessous. La contribution de l'Etat algérien étant de 63 millions 866, cela nous ramène à un coût global de 283 707 390 dollars des USA. L'apport en financement extérieur, pour ces cinq projets, serait donc de l'ordre de 77 %.

Intitulé du projet	Financement et échéancier	Montant du financement extérieur (dollars US)	Contribution du gouvernement algérien (dollars US)
1. Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles en zones arides et semi arides	Fond Mondial pour l'Environnement FEM	750 000	1 005 000
2. Projet pilote de développement de l'agriculture de montagne dans le bassin versant de l'oued Safsaf	FIDA et Gouvernement algérien	17 500 700	11 573 700
3. Projet de développement rural des zones montagneuses du nord de la wilaya de M'Sila	FIDA et Gouvernement algérien	17 600 000	11 700 000
4. Projet emploi rural	Banque Mondiale et Gouvernement algérien	89 000 000	15 357 990
5. Deuxième projet d'emploi rural	Banque Mondiale et Gouvernement algérien	95 000 000	24 220 000
TOTAUX PARTIELS		219 850 700	63 856 690
TOTAL GENERAL	283 707 390		

¹⁶ Voir chapitre 7 sur les mesures au niveau national

77. D'autres financements ayant des incidences plus ou moins directes sur la lutte contre la désertification et de manière générale sur l'Environnement et le Développement durable sont mobilisés par d'autres secteurs que les forêts (Agriculture, Travail, solidarité nationale, recherche scientifique, ressources en eau, environnement et aménagement du territoire, etc.) ainsi que par les associations et ONG nationales et internationales.

De manière générale, les actions de coopération représentent une part très faible comparée aux efforts consentis par l'Etat et financés sur son budget propre.

Chapitre 7 : Le suivi-évaluation

78. Le PAN Algérie validé le 14 / 12 / 2003 consacre un chapitre entier à la mise en place d'un système de suivi-évaluation tel que l'exige la Convention des Nations Unies de lutte contre la Désertification dans ses articles 10.2 (g), 16 (c), 22.2 (a) et l'article 9 (d) de l'annexe Afrique qui précise de plus que le suivi-évaluation, c'est à dire « l'établissement de critères pertinents, quantifiables et facilement vérifiables pour assurer l'analyse et l'évaluation des programmes d'action nationaux » est une des missions principales de l'ONC.
79. Au niveau international les nombreuses études et projets consacrés à la définition des indicateurs comme par exemple les travaux du CILSS et de l'OSS qui ont fait, d'ailleurs, l'objet d'un rapport au CST de l'UNCCD au niveau sous régional, les nombreux travaux réalisés dans le cadre de ROSELT ou les plans de recherche universitaires au niveau national et local, la mise en place d'un système de suivi-évaluation environnemental national dans lequel le PAN devrait s'intégrer, définissent une base de réflexion solide pour la mise en place d'un système de suivi-évaluation national pertinent, efficace et utile.
80. A cet effet, l'Algérie compte organiser en 2005, en partenariat avec l'OSS, un atelier ayant pour objet principal, la revue de l'état des connaissances et la définition d'un système national de suivi-évaluation (indicateurs, partenaires, système de collecte et diffusion des données et de l'information, etc.). Par ailleurs, l'Algérie aura à participer activement au projet SMAP/CE sur « la mise en place de systèmes de suivi-évaluation des programmes de lutte contre la désertification dans les pays maghrébins de la Méditerranée » dont le maître d'ouvrage est l'OSS.
81. Le système de suivi-évaluation à mettre en place pourrait comprendre les dispositions ci après :
- étendre le dispositif d'observation et de suivi issu du programme ROSELT à tout le territoire national en tenant compte de nouveaux paramètres socioéconomiques et juridiques ;
 - développer une méthodologie de zonification du territoire national et de priorisation des actions (en insistant sur l'aspect préventif) basée sur des études de dynamique et de vulnérabilité des différentes composantes ;
 - mettre en place un dispositif au niveau national pour faciliter la circulation des informations et favoriser des prises de décisions concertées entre les acteurs (ministères, centres et laboratoires de recherche, wilayas, représentants des communautés locales et ONG) ;
 - mettre en place d'un moyen d'information permanent pour maintenir informés les différents acteurs.

Chapitre 8 : Activités scientifiques

I. Introduction

82. En Algérie les terres arables, pastorales et forestières des régions arides et semi-arides subissent les effets de la désertification résultant beaucoup plus de facteurs anthropiques (surexploitation des parcours, irrigation inappropriée, incendies, constructions sans planifications) ajoutés à l'action des facteurs naturels climatiques ; l'action humaine a des effets néfastes (appauvrissement des sols, perte du couvert végétal et exode rural) aggravant le phénomène naturel de la désertification et un impact critique sur le développement socio-économique du pays.
83. Ce fléau a été certes pris en charge très tôt par l'Algérie dès les premières années de l'indépendance; aujourd'hui une nouvelle vision s'impose, il s'agit d'une vision synoptique et de compréhension de la dynamique spatio-temporelle de la désertification par tous les acteurs et notamment les scientifiques et les techniques.

II. Historique

84. L'historique du parcours scientifique des compétences nationales montre que, depuis l'indépendance à nos jours, les chercheurs universitaires, les ingénieurs et les techniciens de tous les secteurs se sont intéressés au problème de désertification en initiant des projets sur le développement de la steppe et du Sahara (particulièrement flore, faune, eau et sociologie). Avec la création de l'ONRS en 1975 ces projets se sont souvent cristallisés autour de deux centres nationaux de recherche scientifique le CNRZA et le CRBT qui ont largement contribué de manière régulière à l'acquisition des connaissances des écosystèmes naturels dans la steppe, les oasis et le Sahara ; avec la dissolution de l'ONRS en 1982 les institutions de recherches ont connu une grande instabilité avec un très faible budget ; malgré cela les chercheurs ont orienté leurs efforts plus en direction de la formation de jeunes (thèses, mémoires ingéniorats et techniciens) sur les problèmes de la steppe, des oasis et du Sahara.
85. Devant la dégradation continue des paysages et des biotopes (érosion hydrique, érosion éolienne, érosion génétique et disparition des espèces) les pouvoirs publics ont entrepris un ensemble d'actions et de mesures stratégiques institutionnelles et réglementaires ; en 1998 la loi-programme sur la recherche scientifique et technologique a permis une nouvelle dynamique et une meilleure prise en charge des problèmes environnementaux par les chercheurs de diverses institutions et ce malgré le retard accumulé. Le pays s'est également engagé à intégrer « la lutte contre la désertification » dans ses politiques de développement par la signature de la convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (UNCCD) en mai 1996 et l'élaboration d'un Plan d'Action National (PAN) dont la version finale (décembre 2003) fait l'inventaire des stratégies nationales liées à la thématique (développement durable, conservation et utilisation durable de la diversité biologique, changements climatiques, lutte contre la pauvreté et l'exclusion, nouvelle politique de l'eau, développement agricole et durable et aménagement du territoire)

III. Activités scientifiques

A. Activités antécédentes

86. Il faut tout d'abord rappeler que pour la prise en charge de ces activités les intervenants sont multiples et leurs actions isolées. Le dernier rapport de 2002 faisait déjà ressortir la réalisation de cartographies thématiques à partir de données satellitaires ponctuelles. En effet ont été réalisés :
- les cartes d'occupation des terres de 1978 et 1988 et la carte du processus de désertification des hautes plaines du sud oranais, finalisées en 2002 dans le cadre du projet CAMELEO par l'Institut National de la cartographie (INCT) et les chercheurs de l'ex-CRBT aujourd'hui associés au CRSTRA
 - la carte de la sensibilité à la désertification couvrant la frange steppique réalisée en 1994 par le CNTS et considérée comme l'outil de base de la stratégie et la planification de la lutte contre la désertification
 - la mise en place d'un dispositif d'observation et de suivi du programme ROSELT/OSS et se limite à la région des hautes plaines du sud oranais (observations sur 20 ans d'existence des stations à réhabiliter).
 - de nombreux autres projets intéressants les divers aspects liés à la désertification (aspects physiques, sol, eau, faune, flore et phoeniculture, aspects sociologiques et économiques des régions touchées par la désertification) sont développés par différentes équipes domiciliées dans les universités et les instituts de recherches scientifiques (USTHB ex-CNRZA, INRAA, INA, INRF, ANRH.....) et techniques (DGF, HCDS, ANAT, ABHS, ANN, ITDAS....)

B. Activités en cours

87. Le suivi diachronique des processus de désertification « in situ » et par télédétection de la région steppique du sud oranais entamé depuis une trentaine d'années, se poursuit dans des zones tests pour lesquelles sont accumulées des données phytoécologiques et pastorales. Les stations installées à cet effet depuis 1975 dans l'ensemble des secteurs écoclimatiques ont fonctionné régulièrement ce qui permet d'inscrire ces observations dans la perspective d'un suivi-évaluation.
88. Ce dispositif d'observation et de suivi a permis :
- la labellisation de cet observatoire dans le cadre du programme ROSELT/OSS ;
 - un niveau appréciable d'activités de terrain a eu lieu entre 2003 et 2004 avec des relevés de végétation et de sols et interprétation des images satellitaires réalisées ;
 - les relevés sont traités et versés dans une base de données géoréférencées ;
 - la mise en place d'une base de données floristiques
 - l'alimentation et la mise à jour de la base de données intégrée dans un SIEL lors d'un atelier ROSELT qui a eu lieu à Alger en avril 2004.
 - Les données socioéconomiques semblent faibles et doivent dépasser le stade de monographie

- Les ressources hydriques sur cet observatoire sont également identifiées
 - La participation de chercheurs à des formations courtes sur les outils méthodologiques
89. Outre les résultats scientifiques et l'harmonisation des concepts et outils méthodologiques, pour une surveillance environnementale à long terme, le programme ROSELT/OSS contribue à l'intégration du domaine suivi-évaluation dans le PAN. Il a également permis une conscientisation du « agir local et penser global » permettant d'élargir la vision au s/régional et régional (PASR et PAR)
90. Le Projet OSS « Système Aquifère du Sahara Septentrional » (SASS). Ce projet initié pour l'Algérie, la Tunisie et la Libye est domicilié pour l'Algérie au niveau de l'ANRH ; il a consisté en l'élaboration de sous modèles régionaux pour consolider les connaissances du modèle SASS, l'élaboration d'un diagnostic sur l'état de l'environnement et la proposition d'une stratégie de protection ; l'aspect socioéconomique vise une meilleure évaluation des orientations à donner aux planifications de développement de l'exploitation de l'eau dans une perspective de durabilité

C.. Autres activités

91. Il paraît utile de rappeler qu'il s'agit dans ce cadre de joindre les travaux d'expertises réellement en cours, ainsi :
- le CRSTRA de part ses missions (décret exécutif 91/478) et de part son mandat (loi 98-11) est responsable du Programme National de Recherche sur la Désertification, Environnement, Aménagement du territoire et Aménagement des régions arides et semi-arides (PNR1, PNR2, PNR3, etPNR4) ; le centre est par ailleurs chargé de constituer une banque de données scientifiques et techniques sur les régions arides et d'en assurer le traitement, la conservation et la diffusion. Ainsi, 203 projets au total ont été suivis dans ce domaine et ont regroupé plus de 700 chercheurs appartenant à différentes institutions de recherches et travaillant dans différents axes tels : indicateurs de la désertification, sols-salinité-fertilisation, lutte contre la désertification, eau-évaluation-mobilisation-gestion, biotechnologie et valorisation des sous-produits sahariens, énergies renouvelables. Il convient de signaler que la plupart des résultats obtenus ont fait l'objet de thèses, de publications et quelques produits à valoriser (prototypes :maison solaire, conteneur de culture en pépinière, dispositif mécanique de stabilisation des dunes, aérogénérateur pour pompage d'eau, SIG d'un plan d'urgence, réseau de points géodésiques observés par technique GPS et déterminés dans un référentiel mondial(WGS 84), éolienne et pompes adaptées, rampes frontales pour amenée d'eau, cartes de l'étage bioclimatique semi-aride 1/200.000, films documentaires sur l'érosion éolienne et la fixation des dunes).
 - L'ASAL a pour mission de contribuer au développement économique, social et culturel, à la protection de l'environnement et à la connaissance et la gestion rationnelle des ressources naturelles du pays (décret présidentiel 02-48 du 16/01/2002)
92. Ces deux structures doivent assurer la mise en place d'un système d'information intégré pour un suivi synoptique national adéquat qui permettra d'optimiser les actions et efforts des différents acteurs et facilitera l'application des stratégies nationales ; les deux entités aideront ainsi à contribuer à la mise en place d'un concept de durabilité.

IV. Institutions nationales concernées

93. En appui à la mise en œuvre du PAN, un réseau national de suivi de la désertification est plus que nécessaire. Aussi les partenaires du suivi pourraient être :

i) les diverses entités de recherche

- CRSTRA point focal du réseau national (organe de coordination chargé du suivi de l'application de la convention au plan national)
- Les laboratoires de Recherches universitaires : parmi les 596 laboratoires agréés actuellement 89 peuvent collaborer sur un domaine ayant trait à la désertification, environnement, écologie, eau, biodiversité et sociologie en zones arides. ; il s'agit beaucoup plus des laboratoires de l'USTHB (plus anciens) et de ceux des universités et centres universitaires de Constantine, Oran, Biskra, Ouargla, Tiaret, Batna, Béchar, Oum-el-Bouaghi,
- Les structures de recherches liées au Ministère de l'Agriculture (INRAA, INRF,...)
- Les structures de recherches liées au Ministère des Ressources en eau (ANRH, ABHS)
- L'Office National de la Météorologie
- Le CREAD : s'intéresse aux problèmes socioéconomiques,
- Le CRASC, le CNRPH et le CDRB peuvent également coopérer dans le suivi de la désertification

ii) **Organismes de développement**

- DGF (abrite le point focal national de l'UNCCD),
- Haut Commissariat pour le Développement de la Steppe HCDS,
- Agence Nationale de la Nature ANN,
- Agence Nationale pour l'Aménagement du Territoire ANAT,
- OEDD.

iii) **Différents** Ministères sont bien entendu concernés directement par ces structures ; par ailleurs les wilayas, les représentants des communautés locales et les ONG locales et nationales (CNOA-RIOD) sont également partie prenante de ces aspects scientifiques et de recherche.

V. Modalités d'échanges et d'intégration

94. au niveau national, le lien entre les différentes institutions reste l'ONC. Ce qui est certainement très insuffisant. Le Centre de Recherches Scientifiques et Techniques sur les Régions Arides en tant que point focal plaide pour le développement d'un « système permanent de suivi et de lutte contre la désertification » en appui aux ministères, wilayas et localités. Ce système national serait constitué :

- d'un système d'information spatio-temporelle continue et synoptique basé sur les données satellitaires multi-capteurs, exploitant et renforçant les capacités nationales de télédétection et de cartographies existantes,
- d'un réseau d'observatoires terrain actuellement conçu dans le plan d'action du CRSTRA et engagé dans le cadre du programme de relance sociale et économique (réseau qui devra être optimisé) et,
- d'un dispositif d'aide à la prise de décision.

95. au niveau international, En plus de toutes les collaborations et partenariats engagés par la DGF en appui au processus du PAN, le CRSTRA a déjà initié un certain nombre de collaborations en vue d'assurer un apport scientifique durable au sein des actions régionales de lutte contre la désertification et permettre une meilleure compréhension des mécanismes régionaux et leur contribution aux phénomènes de changement climatique .Ces collaborations sont :

- OSS : mise en cohérence et intégration des programmes ROSELT et SASS ; synergie entre LIFE et ces programmes avec les partenaires CILSS, UMA, IGAD
- ICARDA : centre international de recherche agronomique sur les régions arides
- CRTEAN : centre régional de télédétection des états de l'Afrique du nord
- CMDD/UNEP : commission méditerranéenne du développement durable
- RICAMARE : réseau de recherche sur le changement global en méditerranée
- EUROPA « Risques majeurs »
- engagement pour le projet européen « De Survey »

96. le centre doit développer la coordination d'actions et la participation aux programmes internationaux comme:

- LADA/FAO Land degradation assessment
- GLASOD Global assessment of soil degradation
- WOCAT World overview on conservation approaches and technologies.
- Les réseaux thématiques de l'UNCCD (TPN)

Conclusion

97. Il ressort de ce troisième rapport sur l'application de la Convention de Lutte contre la Désertification que la LCD en Algérie a été une préoccupation permanente et sujette à de nombreux programmes multisectoriels financés pour leur grande majorité par les fonds publics. La coopération n'étant qu'un appoint occupant un faible taux des ressources mobilisées.
98. Aujourd'hui la LCD est inscrite dans une démarche globale et intégrée de développement durable et ressort dans plusieurs plans et programmes de développement. L'Algérie étant dans la totalité de son territoire sujette à la désertification, toute action de développement ne peut qu'avoir des incidences directes ou indirectes, rapidement perceptibles ou non sur la LCD. Le PAN sera donc un outil de synergie et de complémentarité. Son objectif sera, par le biais de l'ONC, de dégager dans les onze types d'actions retenues la part de la LCD et mesurer périodiquement par des indicateurs convenues avec l'ensemble des acteurs les impacts de ces actions sur celle-ci.
99. Pour être en mesure d'assumer pleinement sa mission, l'ONC doit donc être renforcée et son fonctionnement amélioré pour mieux s'atteler à la mise en place d'un système de suivi-évaluation, sans lequel sa mission ne serait que partielle.

Documents consultés

- Ali Ferrah et Salah Yahiaoui (2003) Mouvement associatif et développement durable, le cas de l'agriculture et de l'élevage en Algérie
http://gredaal.ifrance.com/gredaal/associations/associations_documents/Acteurs/les_associationsagricoles.htm
- carte de la sensibilité à la désertification en cours de réalisation par la DGF dans le cadre du programme DISMED (2003- 2004).
- Différents documents du MATE, MADR, MRE, ONS, CNES
- M. Goussanem (FASO/FAO 2000)
- Ministère des Affaires Etrangères : Rapport national Algérie pour le Sommet Mondial sur le Développement Durable, Johannesburg, 2002
- OSS : Indicateurs de mise en œuvre et indicateurs d'impact pour la Convention de Lutte contre la Désertification, Mars 1997
- Plan d'Action National sur la Lutte Contre la Désertification, DGF, Novembre 2003
- PNUD Rapport mondial sur le développement humain 1999 et 2001
- RADP, SGG, Bilan du Programme de Soutien de la Relance Économique, Septembre 2001 à Décembre 2003 consultable sur Internet : www.cg.gov.dz/psre/bilan-psre.htm
- Système des Nations Unies : Plan Cadre des Nations Unies pour la Coopération au Développement, ALGERIE, UNDAF 2002 – 2006
- Système des Nations Unies, Rapport sur les Objectifs de Développement pour le Millénaire, Alger 2003

Annexe : Descriptif de pays aux fins de la Convention

ALGERIE

Le présent descriptif de pays aux fins de la Convention a été communiqué par

Ministère de l'Agriculture et du Développement rural

Direction Générale des Forêts, point focal de l'Algérie pour la CCD

Adresse postale : Chemin DOUDOU Mokhtar, Ben Aknoun, 16033, BP 232, Alger

Téléphone : + 213 21 91 53 16

Télécopie : +213 21 91 53 17

Courriel : dgf@wissal.dz

1. Climat

Rubriques	Indicateur	Source et année
1. Indice d'aridité :		
2. Précipitations normales ⁽¹⁾	400 mm	MATE 2003
3. Ecart- type des précipitations		MATE 2003

Zones infranationales	Précipitation mm ⁽²⁾	Température ° C ⁽²⁾	Humidité (%) ⁽²⁾	Evapotranspiration mm ⁽²⁾
Ensemble tellien et littoral	400 à 1000	Min 2 à Max 30 Moy 17,5	Moy 60 à 70	Min 30/40 Max 200/240
Ensemble hauts plateaux et steppe	150 à 350	Min -2 Max 38 Moy 19	Moy 15	Min 45 Max 250
Ensemble saharien	-100	Min -5 Max 50 Moy 19		1500 mm

2. Végétation et utilisation des terres

Rubriques	Indicateur	Source et année
2.1 Indice différentiel de végétation normalisé (taux de boisement) = (superficie forestière / superficie totale du nord de l'Algérie)	11 %	Selon statistique agricole 2002
2.2 Couvert végétal (en pourcentage de la superficie totale) = (superficie Agricole totale / superficie totale de l'Algérie)	17%	Selon statistique agricole 2002
2.3 Utilisation des terres (en pourcentage de la superficie totale) = superficie agricole utile / superficie totale de l'Algérie	3,45	Selon statistique agricole 2002
2.4 Albédo de la surface		

Utilisation des terres		1990/ 1999	2000 / 2003
		(7)	(8)
Superficie Agricole totale (SAT) dont :			40.735.920
	Terres cultivables (SAU)		8.228.690
	Irriguées		671.188
	Non irriguées		7.557.502
	Pacages et parcours (Pâturages)		31.624.770
	Terres improductives des exploitations agricoles		882.460
Forêts et terres boisées			4.280.000
Alfa			2.725.000
Terres improductives non affectées à l'agriculture			190.433.180
Totale Superficie Territoriale			238.174.100

Selon statistique agricole 2002

3. Ressources en eau

Rubriques	Indicateur	Source et année
3.1 Disponibilité en eau douce (millions de m3 / an)	5 400	MRE 2003
3.2 Ressources en eau douce par habitant (m3)	486	PNAE-DD et CNES 2001
3.3 Consommation d'eau à usage agricole (millions de m3 / an)	1 800	MRE 2003
3.4 Consommation d'eau à usage AEP et industriel (millions de m3 / an)	1 600	MRE 2003

4. Energie

Consommation

Rubriques	Indicateur	Source et année
4.1 Consommation d'énergie par habitant (kg d'équivalent pétrole)		
4.2 Consommation d'énergie à usage agricole par hectare (millions de BTU)		

Production

Rubriques	Indicateur	Source et année
4.3 Sources d'énergie renouvelables, à l'exclusion des énergies renouvelables combustibles et des déchets (en pourcentage de la production totale)		

Le gisement solaire algérien (dépasse les 5 milliards de gigawatts heures par an dont la répartition est comme suit (MATE 2003)

Régions	Zone côtière	Hauts plateaux	Sahara
Superficie en %	4	10	86
Energie moyenne En KW/m/an	1700	1900	2650

Le gisement éolien

Energies renouvelables – consommation par secteur

Rubriques	Indicateur	Source et année
4.4 Industrie (en pourcentage de la consommation totale d'énergie renouvelable)		
4.5 Secteur du logement (en pourcentage de la consommation totale d'énergie renouvelable)		
4.6 Agriculture (en pourcentage de la consommation totale d'énergie renouvelable)		

5. Types de dégradation des terres

Type de dégradation	2000 - 2003	
	Millions d'hectares	% de la superficie totale
Erosion hydrique (superficie par rapport à 12 millions d'hectares de zone montagneuse)	7	2,94
Erosion en zones steppique selon la carte nationale de sensibilité à la désertification	0,5 désertifiés 2.2 très sensibles 5.1 sensibles total 7,8	3,27
Salinisation	1 ,5	0,63

	2000 – 2003
Terres en voie de régénération	
<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du programme de mise en valeur des terres par la concession au niveau des terres privées de l'Etat 	6.854,44
<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du programme d'autorisation d'usage au niveau des terres publiques de l'Etat (mise en valeur des terres) 	4.600
<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation de la subénaie 	2.290
Restauration des terres arables dégradées (km2) (superficies ciblées dans le cadre du PNDAR et concernant 250.428 exploitations)	73.683,97
Restauration des parcours dégradés (km2)	2.6.554,76
Restauration des forêts dégradées (km2)	5000

7.2 Production végétale (tonnes métriques) (dont 32 % concernent les céréales)	13.083.100	source
7.3 Production animale (en tonnes métriques) (dont 15.700 tonnes viandes blanches)	139.300	statistiques agricoles
-lait 1,6 10 ⁹ litres de lait		2003
œufs 3,310 ⁹ unités		
miel 2,1 tonnes		
laine 20 tonnes		

Indicateurs socioéconomiques de la désertification et de la sécheresse

6. Population et économie

Rubriques	Indicateur	Source et année
7.1 Population totale (millions hab.)	30.836	Estimation ONS 2000
<ul style="list-style-type: none"> • Population urbaine (en pourcentage du total) 	58.3 %	RGPH 1998
<ul style="list-style-type: none"> • Population rurale (en pourcentage du total) 	41.7 %	RGPH 1998
7.4 Croissance de la population (pourcentage annuel)	1.50 %	Estimation ONS 2001
7.5 Espérance de vie (années)	70.7 ans	Estimation ONS 2001
7.6 Taux de mortalité infantile (pour mille naissances vivantes)	34.6	Enquête pamfam 2002
7.7 PIB (en Dollars des Etats-Unis courants)	54,7 milliards	MF 2001
7.8 PIB par habitant (en Dollars des Etats-Unis courants)	1788	MF 2001

7.9 Proportion des pauvres (en pourcentage de la population)	5.7	ONS/BM 1995
7.10 Production végétale (tonnes métriques)		
7.11 Production animale (en tonnes métriques)		

7. Développement humain

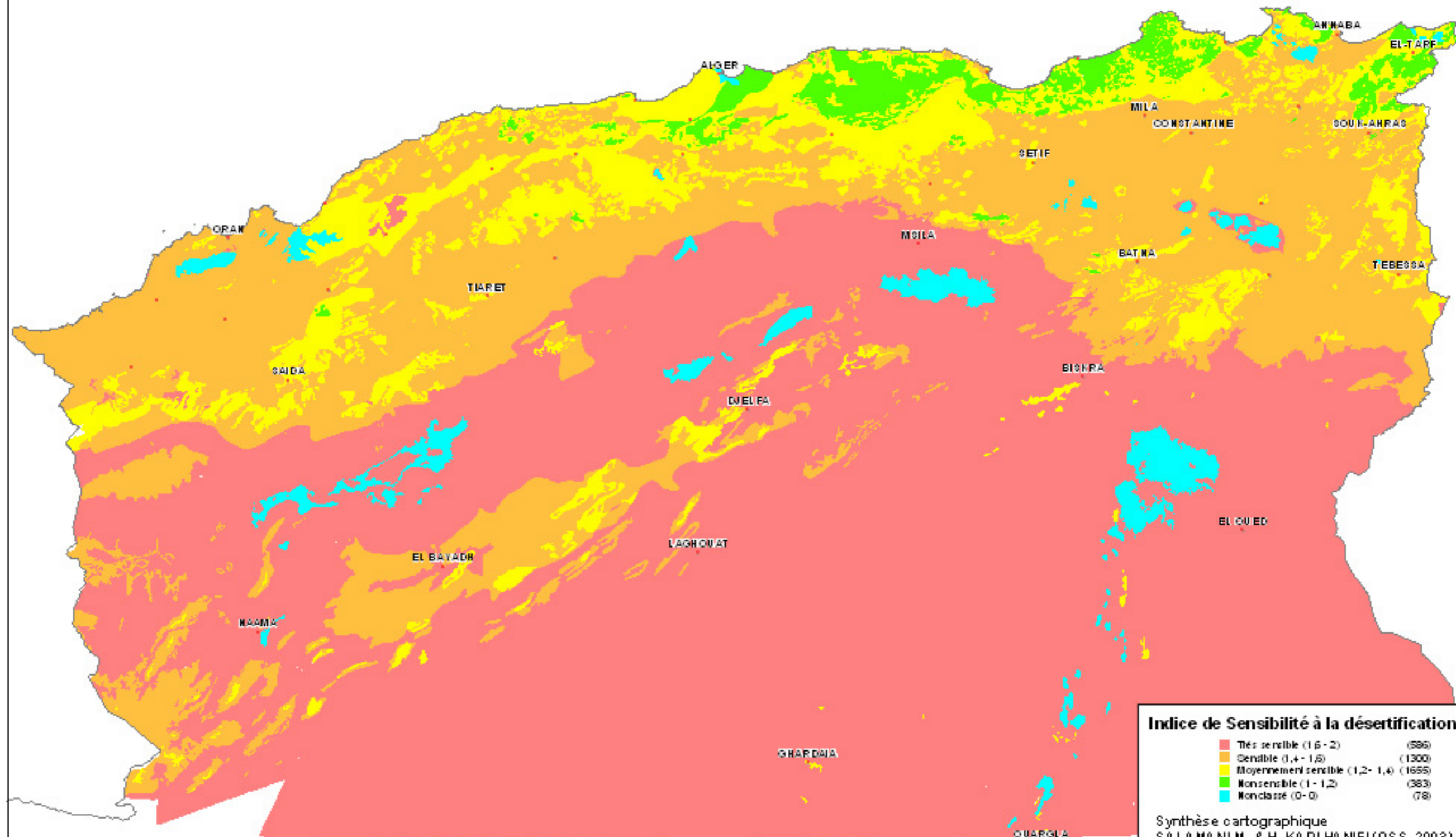
Rubriques	Indicateur	Source et année
7.1 Taux de scolarisation (enseignement primaire)	94.13	MEN 2000
7.2 Nombre de femmes rurales (effectif total)		
7.3 Chômage (pourcentage du total)	27.13	CNP
7.4 Taux de chômage des jeunes (15 – 24 ans)		
7.5 Proportion d'analphabètes (en pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus)	31.9	RGPH 1998
7.6 Hommes analphabètes (en pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus)	23.65	RGPH 1998
7.7 Femmes analphabètes (en pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus)	40.27	RGPH 1998

8. Science et technologie

Nombre d'institutions scientifiques travaillant sur la désertification : Une trentaine.



CARTE DE SENSIBILITE A LA DESERTIFICATION DE L'ALGERIE SEPTENTRIONALE



Indice de Sensibilité à la désertification (ISD)

Très sensible (1,6 - 2)	(586)
Sensible (1,4 - 1,6)	(1300)
Moyennement sensible (1,2 - 1,4)	(1655)
Non sensible (1 - 1,2)	(383)
Non classé (0 - 0)	(78)

Synthèse cartographique
SALA MANI M. & H. KADHANIFI (OSS, 2003)

Projection Lambert Nord Algérie Voltri 1960



Avec le concours de



ACRONYMES

ABHS :	Agence des Bassins Hydrographiques du Sahara
ADE	Algérienne Des Eaux
ALECSO	Organisation Arabe pour l'Education, la Culture et les Sciences
ANAT	Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire
ANB	Agence Nationale des Barrages
AND	Agence Nationale des Déchets
ANN	Agence Nationale de conservation de la Nature
ANRH	Agence Nationale des Ressources en Eau
APD	Aide publique au développement
ASAL	Agence Spatiale Algérienne
BM	Banque mondiale
CCD	Convention internationale sur la lutte Contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
CDRB	Le centre de développement des ressources biologiques et de biosécurité
CE	Commission européenne
CNADD	Conseil national d'aménagement et de développement durable du territoire
CNE	Conseil National de l'Environnement
CNES	Conseil national économique et social
CNFE	Conservatoire National des Formations à l'Environnement
CNOA	Comité national des ONG algériennes pour la lutte contre la désertification
CNRAPH	Centre National de Recherches en Anthropologie (ministère de la culture)
CNRZA	Centre National de Recherches en Zones Arides
CNTPP	Centre national des technologies et productions plus propres
CNTS	Centre national de télédétection spatiale
COP	Conférence des Parties
CRASC	Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle
CRBT	Centre de Recherches Biologiques Terrestres
CREAD	Centre de Recherches en Economie Appliquée au Développement
CRIC	Comité de suivi de la Convention de Lutte contre la Désertification
CRSTRA	Centre de Recherches Scientifiques et Techniques sur les Régions Arides
DD	Développement Durable
DGF	Direction Générale des Forêts
FDMVTC	Fonds de développement rural et mise en valeur des terres par la concession
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international pour le développement de l'agriculture
FNR	Fonds National Forestier
FSDEHP	fonds spécial pour le développement économique des hauts plateaux
GCA	Générale des Concessions Agricoles
HCDS	Haut commissariat au développement de la steppe
HCEDD	Haut conseil à l'environnement et au développement durable
INA :	Institut National Agronomique
INCT	Institut national de cartographie
INRAA	Institut National de Recherches en Agronomie
INRF	Institut National de Recherches Forestières
ITDAS	Institut Technique de Développement en Agronomie Saharienne
LCD	Lutte contre la désertification
MADR	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MATE	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
MRE	Ministère des Ressources en Eau
OEDD :	Observatoire de l'Environnement et du Développement Durable
ONA	Office National de l'Assainissement
ONC	Organe National de Coordination
ONEDD	Observatoire national de l'environnement et du développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
PAC	Plan d'Aménagement Côtier
PAN	Programme d'action national pour la lutte contre la désertification
PAR	plan d'Action Régional
PASR	Plan d'Actions sous régional
PIB	Produit intérieur brut

PMDE	Programme de maîtrise de l'Energie
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PNAE-DD	Programme national d'action pour l'environnement et le développement durable
PNDA	Programme national de développement agricole
PNDAR	Programme national de développement agricole et rural
PNDPA	Plan national de développement de la pêche et de l'aquaculture
PNR	Programme national de reboisement
PNRSDT	Le Programme National de Recherche Scientifique et Développement Technologique
PPDR	programme prioritaire de développement rural
RIOD	Réseau international des ONG sur la désertification
ROM-LCD	Réseau des ONG du Maghreb pour la lutte contre la désertification
ROSELT	Réseau d'Observatoires de Surveillance Ecologique à Long Terme
SASS	Système Aquifère du Sahara Septentrional
SAU	surface agricole utile
SIEL :	Systèmes d'Information Environnementaux à Long terme
SIG :	Système d'Information Géographique
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
TPN	Réseau Thématique Régional
UMA	Union du Maghreb Arabe
USTHB	Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumediene

Ont participé à la rédaction du présent rapport :

- *M. Mohamed SAFAR ZITOUN, consultant international (TPN4), coordonnateur*
- *Mme Farida KHAMMAR, Professeur, directrice du CRSTRA*
- *M. Mounir BENCHARIF, Président AREA-ED*
- *Mlle Zohra GHAZI, sous directrice à la DGF*

Photographies de la couverture de M. BENCHARIF, Mme KHAMMAR et UNESCO